



Projet : Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changements globaux

Composante 3 : Améliorer la gouvernance des espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre de démarches participatives

Démarche participative

Préambule

L'atelier régional sur les démarches participatives, tenu à Antalya du 25 au 27 juin, s'est conclu sur la nécessité, pour chaque pays partenaire du projet, de définir plus précisément la démarche de gouvernance participative qui sera mise en œuvre sur le site pilote, sous forme d'un document méthodologique devant être discuté et peaufiné lors d'une réunion nationale de lancement.

Dans le cadre de la préparation de cette réunion, mais également pour faciliter les échanges entre sites et la capitalisation méthodologique prévue dans le cadre du projet, nous vous proposons ci-dessous une trame pour ce document.

Différents outils peuvent vous appuyer dans vos réflexions et la rédaction de votre méthodologie :

- Le jeu de fiches méthodologiques présenté au cours de l'atelier régional sur les démarches participative¹;
- Une fiche concernant votre site pilote et formulant quelques recommandations spécifiques suite aux travaux conduits lors du séminaire régional¹ ;
- Le rapport de synthèse de l'atelier régional¹;
- Le rapport de l'étude² conduite par le CTFC et COFOR International (« La gouvernance participative au service de la gestion multifonctionnelle des espaces boisés méditerranéens »), qui reprend les fiches méthodologiques (annexe 2) et les fiches présentant les sites pilotes (chapitre 7) ;
- L'appui méthodologique que pourra vous apporter le CTFC, à votre demande, pendant cette période « pré » réunion de lancement³.

Le présent document « Note méthodologique » est le premier document du projet « *Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changements globaux* », composante 3 : « Améliorer la gouvernance des espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre de démarches participatives ». Il décrit et prend en charge la situation générale du site du projet ainsi que les principales phases et étapes du projet, selon une démarche participative.

¹ Documents transmis par Marion Briens, dans un courriel envoyé le 24 juillet.

² Documents transmis par Dominique Legros, dans un courriel envoyé le 18 septembre.

³ Se reporter au courriel envoyé par Dominique Legros le 13 septembre.

1. Contexte général et choix du territoire ciblé / Définition du périmètre

1.1. Le site du Parc national de Chréa : situation générale

Le Parc national de Chréa (PNC) est situé dans la région nord-centre de l'Algérie, à mi-distance entre le chef lieu de deux grandes villes dans deux wilayas importantes, la capitale Alger dans la wilaya d'Alger et la ville de Blida dans la wilaya de Blida. Il chevauche également les wilayas de Blida et de Médéa, selon le nouveau découpage territorial datant de 1984⁴.

Le territoire du parc situé dans la wilaya de Blida compte près de 17 857 ha (67,1 % de la superficie totale). Il regroupe principalement les reliefs septentrionaux des djebels Mouzaia, Guerroumane et Ferroukha, situés successivement dans les communes de Ain Romana, Chiffa, Bouarfa, Blida, Ouled Yaïch, Bouinan, Soumaâ, Hammam Melouane et Chréa, qui est totalement englobée dans le territoire du Parc national de Chréa.

Le territoire du parc de la wilaya de Médéa compte près de **8 650 ha (32,6 % de la superficie totale)**. Il regroupe en particulier les reliefs méridionaux des djebels Mouzaia, les versants nord et sud, et adrets des djebels Azrou Mouch, de Sidi Mohamed, ainsi que toutes les topographies de Koudiat El Kalàa, Koudiat Alloua, et Koudiat El Guettara. Il est à noter que la commune d'El-Hamdania est totalement englobée dans le territoire du Parc

Le Parc National de Chréa s'étend en écharpe sur 26 587 ha, le long des parties centrales de la chaîne de l'Atlas Tellien, comprises entre les latitudes Nord 36°19' / 36°30', et les longitudes Est 2°38' / 3°02'. Il domine vers le Nord l'opulente plaine de la Mitidja où s'agencent les riches terroirs agricoles de l'avant pays, le bourrelet anticlinal du Sahel et les monts du Djebel Chenoua, formant une véritable barrière perpendiculaire à l'Atlas Blidéen incrustée à la fois dans la chaîne de l'Atlas et dans la mer Méditerranée. Vers le sud, la vue plongeante domine à l'avant plan, l'anticlinal de Takitount, le col de Talakat, les talwegs des Oueds Mektaa et Merdja, et s'étale en profondeur par temps visible sur les hautes plaines du Titteri. Vers l'ouest, le Parc national de Chréa révèle un large horizon, étendu aux montagnes du massif du Dahra et de toute la terminaison orientale de l'Ouarsenis, et par temps clair les cimes visibles du mont Zaccar. Vers l'est enfin, la vue découvre au premier plan, la chaîne des Bibans et les hauteurs de la chaîne kabyle en particulier celles du Djurdjura.

1.2. La population

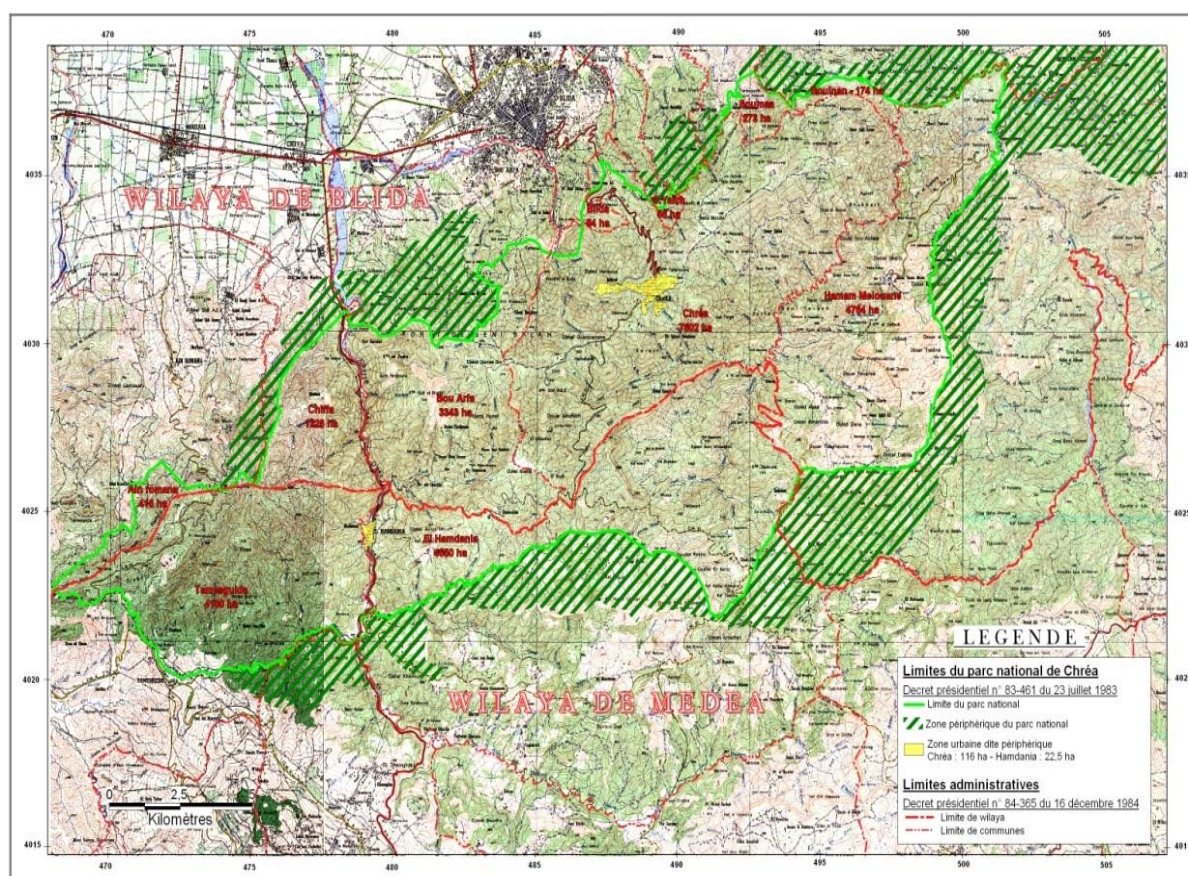
La population du PNC a été estimée au RGPH de 2008 à près de **6 000 habitants** (chiffre qui n'a pas beaucoup changé). Les zones habitées du Parc ont été soumises dans les années 90 à un exode agricole partiel puis à un exode rural total d'une partie de sa population, et ce à la suite des conditions défavorables de terrain liées à la conjoncture sécuritaire qui a frappé le pays.

Le mouvement d'exode s'est fait en direction des villages et des villes du contrebas du parc (Blida, Médéa, Chiffa, Mouzaia, Soumaâ, etc..). Seule une petite partie des résidents des localités agglomérées (Chréa, Hamdania, Magtaa Lazreg) est restée sur place et subvient à ses besoins grâce à la généralisation de la pluriactivité. Une partie de cette population résidente, ou partiellement migrante, veut regagner ses anciennes demeures, mais hésite à le faire faute de commodités de vie. Quelques personnes (souvent des personnes âgées) viennent périodiquement pendant les moments d'entretien et de récolte des cultures (DPAT, 2011). Toutefois, la réalité socio-économique du parc national a connu des changements et des mutations importantes.

⁴ cf. (Journal officiel de la RADP). Loi n° 84-09 du 4 février 1984 relative à l'organisation territoriale du pays modifiée et complétée) et le décret n°9-36 du 24 Aout 1991

Les principales agglomérations rurales du site :

- **Le village de Chréa (au centre du parc) :** Chef-lieu de commune depuis 1984, il regroupe 925 habitants, une population géographiquement très proche du milieu forestier mais, du point de vue activités, la commune en est restée très éloignée. Les principales activités y ont essentiellement un caractère tertiaire : travail dans la fonction publique (collectivités locales, administration du parc, protection civile, PTT, etc.), dans le secteur militaire et/ou dans les activités de services (gardiennage des chalets, hôtellerie, colonies de vacances). Durant ces dernières années, cette commune a souffert de l'arrêt des activités touristiques, ce qui a entraîné un accroissement du taux de chômage et a poussé une partie de la population à se livrer à la cueillette illicite de champignons, de lichens et autres produits de la forêt, notamment à l'intérieur des peuplements de cèdre.
- **Le village de Magtaa Lezzrag, commune de Hammam Mélouane (à l'est du parc) :** C'est un petit village assez enclavé, abritant une population d'environ 500 habitants, vivant (ou subsistant) de produits et revenus provenant d'activités traditionnelles (agriculture de subsistance, élevage bovin et caprin, petits élevages, activités de cueillette...). Une grande partie des habitants de ces deux villages possède (ou réclame) des terrains à l'intérieur du parc ; cela pose des problèmes fonciers complexes difficiles à résoudre, d'où un certain nombre de conflits avec l'administration des forêts.
- **Le village d'El Hamdania :** C'est le Chef lieu de la collectivité locale de la commune d'El Hamdania, village excentré dans la partie nord-ouest du parc, traversé par la RN n°1 qui constitue un des principaux axes routiers reliant le Nord au Sud du pays. Ce village est considéré comme un point de halte par la majorité des utilisateurs de cette route, ce qui a eu pour conséquence la prolifération d'un commerce de restauration rapide. Une partie de la population de cette commune s'adonne à des activités d'agriculture de montagne, ce sont les propriétaires des terrains situés dans le parc.



Projection UTM ellipsoïde de Clark 1880
Les amorces numérotées sur les côtés du cadre
correspondent au quadrillage kilométrique Fuscau 31

CARTE DES LIMITES DU PARC NATIONAL DE CHREA

Superficie : 26 587 hectares

ECHELLE 1/50 000^e

Synthèse présentation du Parc national de Chréa

Superficie	Zone bioclimatique	Types d'Ecosystèmes	Principales activités	Population	Usagers
Sup. T : 25 587 ha	Versant nord/Ouest Humide frais,	Ecosystème forestier : Cédraie, yeuseraie, tetraclinaie, suberaie, pineraie, zenaie	Agriculture vivrière Arboriculture de montagne Apiculture Petits élevages bovins, ovins	Population totale estimée : 6 000 habitants	Petits agriculteurs et éleveurs disposant de parcelles de terres privées mais en indivision (30 % des terres recensées)
Sup forestière du site : 22 673 ha	Centre+Est : Subhumide doux	Ecosystème pré forestier : maquis, garrigue, pelouses	Artisanat	Population des agglomérations : près de 1 200 habitants	Usagers des espaces boisés du site : 4 000 habitants + 2 millions visiteurs par an en moyenne
Superficie du site concernée par la composante 3 : 26 587 ha	Versant sud/Ouest : Subhumide froid	Ecosystème aquatique : oueds, lac, ripisylves	Activités tertiaires : petit commerce, tourisme- hôtellerie,		
Superficie forestière du site concernée par la composante 3 : 22 673 ha	Centre + Est : Humide doux	Ecosystème rupicole : terrains rocheux, grottes	Activités de cueillette de produits ligneux et non ligneux		

1.3. Le Contexte du PNC

De par sa situation biogéographique, le Parc national de Chréa est un lieu où co-évoluent deux ambiances climatiques engendrant, l'une sous l'influence maritime et l'autre sous l'influence présaharienne, une distribution végétative très diversifiée, répartie dans l'espace du Parc selon une zonation altitudinale. Cette immense couverture verte fait partie, à la fois de l'Afrique du nord, du Maghreb, et constitue une partie du monde méditerranéen. Cette situation particulière se reflète sur le plan écologique et botanique par l'existence d'une diversité biologique riche et variée où vivent de nombreuses espèces biologiques à grande valeur écologique, estimées à plus de 1600.

C'est notamment dans la partie centrale du Parc national de Chréa que se développe à Chréa, chef lieu de commune et dans ses alentours, des peuplements de cèdres sur près de 1200 ha, y compris des reboisements. Très ancienne, cette cédraie renferme de majestueux arbres centenaires et pourtant elle est renommée être la plus jeune de l'Algérie. Toutefois elle subit des pressions anthropiques dues en partie à l'existence d'une collectivité en plein centre de la cédraie.

Le PNC est donc un complexe d'écosystèmes forestiers et paysagers abritant une diversité biologique importante mais assez fragile et en voie de dégradation. C'est un ensemble géographique spécifique, une série de zones de montagne (massifs de Chréa et de Tamezguida) appartenant à la chaîne de l'Atlas tellien du nord centre de l'Algérie.

Le PNC est aussi un territoire humanisé abritant une population résidente et non résidente non négligeable qui participe à la fois à son utilisation (à travers divers usages agricoles ou autres qui ne sont pas toujours favorables au maintien et au développement de la richesse de ses ressources naturelles) et à sa sauvegarde (à travers les interventions importantes des agents du parc et de la protection civile, ainsi que d'autres acteurs de la société civile - associations).

C'est un ensemble humain formé par de petites agglomérations, de petits hameaux et des habitats épars abritant une population essentiellement paysanne, mais vivant d'activités diverses (agriculture de subsistance, élevage familial, mais surtout des activités tertiaires : petit commerce, petit artisanat traditionnel, restauration et hébergement pour touristes au niveau du chef lieu Chréa) ; un site riche mais sensible et fragile subissant un afflux de populations et des pressions anthropiques intenses mettant en danger les formations végétales et les richesses faunistiques locales.

C'est un parc naturel d'importance régionale, nationale et internationale, un site classé comme réserve de la biosphère par l'UNESCO. C'est un site favorable aux activités sportives, de détente et de loisirs, et siège d'une station de ski réputée, drainant un nombre important de visiteurs.

C'est donc l'exemple type d'espace et d'ensemble de zones rurales défavorisées auxquels il est nécessaire de porter non seulement une attention particulière en matière de sauvegarde de leur diversité biologique, mais aussi un intérêt en matière de développement de toutes leurs potentialités naturelles et humaines, à travers une démarche de développement rural durable et participatif.

1.4. Synthèse : Risques et menaces – Enjeux et défis

1.4.1 Les risques et les menaces

On a au niveau du parc une situation difficile et de nombreux risques et menaces.

1°/ Des risques de dégradation des ressources naturelles

- La zone du parc est fortement influencée par le caractère instable du climat et par la configuration du relief ;

- Ses ressources naturelles fragiles subissent de fortes pressions humaines : malgré sa richesse floristique et faunistique, cet espace subit depuis plusieurs années des pressions anthropiques imposées essentiellement par l'afflux touristique, pendant au moins six mois par an (plus de 2 millions de visiteurs par an en moyenne) ;
- D'autres formes de risques peuvent nuire à l'évolution des écosystèmes du parc, par exemple :
 - Une augmentation des formes de déprédation due à l'augmentation des cueillettes ou de prélèvements illicites ou non organisés des plantes et des animaux (lichens, champignons et autres plantes aromatiques et médicinales, petits animaux...);
 - Les incendies de forêts (une superficie de près de 1 000 ha incendiée entre 2005 et 2009)⁵

2°/ Des problèmes fonciers qui menacent la stabilité du milieu et la bonne gestion du territoire

- Des litiges dus à une situation historique de non règlement des problèmes fonciers (indivision, possession de parcelles de terres sans titre de propriété...);
- Revendications insistantes de parcelles de terres et de ressources forestières du domaine public de l'Etat et donc des conflits avec l'administration du parc, mais aussi entre groupes sociaux.

3°/ Des problèmes socio-économiques qui peuvent à leur tour entraîner des formes de dévitalisation de l'espace rural

- Une instabilité de la population résidente malgré un attachement à la terre ;
- Une forte dispersion de la population et parfois un enclavement des zones de vie (par manque d'infrastructures essentiellement) ;
- Des activités économiques encore faibles et inadéquates, souvent dominées par une tendance à la pluriactivité ;
- Une productivité agricole modeste relevant d'un ensemble d'activités d'agriculture familiale de quasi subsistance ;
- Une très faible valorisation des ressources végétales locales (plantes alimentaires, aromatiques et médicinales) ;
- Une population occupée faible qui rend compte des faibles possibilités d'emploi, notamment chez les jeunes et dans les zones éparses ;
- Une faiblesse des structures d'appui à la production, à l'approvisionnement et à la commercialisation ;
- Une activité touristique marquée par sa nature saisonnière (hiver et printemps).

4°/ Une situation de faible implication – participation – organisation des populations locales

- Une faible implication dans les actions engagées par les pouvoirs publics (actions engagées par l'administration du parc ou par le secteur des forêts, notamment) et ce en dépit des campagnes d'information et de sensibilisation ;
- Une faiblesse en matière d'organisation : les populations locales ne sont pas toujours organisées autour de projets concrets et ont du mal à participer à des réalisations ayant un caractère collectif ;
- Les institutions à caractère associatif sont encore floues ; elles commencent à peine à s'ébaucher ;
- Les groupements sociaux arrivent difficilement à s'organiser, faute d'informations, de réseaux de communication et de soutien matériel.

Dans cette situation, il est utile de signaler que la question de la gestion des ressources et des espaces est le fait des acteurs institutionnels, essentiellement le fait de l'administration des forêts, du PNC ou d'autres organismes publics. L'histoire économique et politique du pays ainsi que le modèle de développement décliné jusqu'au moins les années 90 ont entraîné un modèle de gestion et de gouvernance assez centralisé, ne laissant que peu de place à l'initiative locale et aux organisations professionnelles ou de la société civile.

⁵ Source : Bilan des incendies de forêts de la commune de Chréa – 2005-2009 (APC de Chréa)

La situation a quelque peu changé depuis la fin des années 90, notamment en milieu rural avec l'avènement de la Stratégie de développement rural durable (SNRD en 2003), qui a été suivie par une politique de Renouveau rural (RR en 2006) et le lancement de projets à caractère local et participatif comme les Projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI). L'avènement des PPDRI va favoriser la création de nouveaux cadres institutionnels au niveau local comme les Cellules d'animation rurale (CARC) qui, théoriquement, vont servir comme catalyseurs pour la mise en œuvre d'une dynamique de développement rural local et participatif (voir plus loin).

Cependant, l'implication et la participation des populations concernées et des acteurs de la société civile (communautés rurales, groupements villageois, organisations professionnelles agricoles, associations, etc.) restent encore assez modestes, voire peu visibles sur le terrain. Par ailleurs, la décentralisation des décisions qui engagent les communautés rurales dans de véritables contrats de développement n'a pas été souvent à l'ordre du jour faute d'organisation et de structuration des différents acteurs (agriculteurs, résidents des villages, opérateurs...).

Ce type de contraintes a souvent parasité, sinon retardé, que soit mis en place une véritable dynamique organisationnelle apte à promouvoir et à développer la participation.

1.4.2 Atouts, enjeux et défis

Le site est un espace riche en biodiversité. C'est un site pilote d'importance régionale, nationale et mondiale. C'est une réserve de biosphère à partager et à sauvegarder de manière durable. C'est aussi un ensemble d'écosystèmes variés ayant un impact écologique et des effets positifs sur le plan social.

Le parc étant habité et situé dans un milieu rural dynamique, il constitue pour quelques familles (résidentes ou non) un atout important, notamment en matière d'occupation de l'espace, de possession et d'usages des terres, à l'intérieur du parc ou sa périphérie.

Le parc dispose d'un potentiel agricole, sylvicole et pastoral à mettre en valeur, et d'un potentiel touristique typique des zones méditerranéennes (forêt, plan d'eau, montagne) à explorer.

Les enjeux et les défis peuvent se décliner comme suit :

- La question de la conservation et de la valorisation des ressources naturelles, et de la réduction de la pression et de la dégradation, enjeux majeurs qu'il faudrait renforcer ;
- La nécessité d'intégrer les activités et les actions économiques et sociales ;
- L'importance du développement local et la question de la valorisation de la qualité de l'espace et des ressources de l'espace ;
- La question de la participation.

Ce qui nécessite donc :

- Une meilleure connaissance et de bonnes informations sur l'état réel de l'écosystème du PNC et sur les conditions de sa sauvegarde et de son usage par les différents acteurs ;
- Une meilleure appréciation du contexte socio-économique (peu exploré) ;
- Une prise en charge de l'ensemble des zones du parc dans le cadre d'un processus de développement local durable et selon une démarche qui serait basée sur l'amélioration de la gouvernance et la mise en œuvre d'une gestion participative.

2. Objectifs de gestion/développement sur le site pilote

2.1. Lutter efficacement contre la perte de la biodiversité émanant des pressions anthropiques et naturelles

Les fortes pressions anthropiques et l'évolution vers des risques et des menaces sérieux sur l'espace et les ressources naturelles impliquent la conception et la mise en place d'une véritable stratégie de lutte pour la conservation et la protection des ressources naturelles et des paysages. Ce qui supposerait :

- L'adoption et le développement de formes d'organisation et des techniques d'exploitation à même de préserver la biodiversité (végétale et animale), le paysage et le patrimoine en sol et en eau,
- L'implication de l'ensemble des acteurs,
- L'engagement de moyens importants,
- La coordination des actions entre les différents secteurs et les différents acteurs.

2.2. Sortir de la problématique du tourisme de masse et développer les activités d'écotourisme

Le PNC devient depuis une vingtaine d'années une destination prisée par les populations urbaines et semi-urbaines, notamment en hiver (massif montagneux enneigé plus de 2 mois par an et station de ski) et au printemps, ce qui engendre une forte affluence et une pression considérable sur les ressources naturelles et les infrastructures. C'est une situation désormais intolérable et qui ne peut durer. D'où la nécessité de réduire la dynamique dangereuse du tourisme de masse (notamment en weekend et lors de la saison d'hiver) et de mettre en place, de façon raisonnée, un plan d'action visant le développement et la promotion d'activités d'écotourisme. Ce qui suppose :

- Des appuis de la part des pouvoirs publics,
- Des campagnes de communication et de sensibilisation,
- Un système d'organisation conduit par des professionnels; ces professionnels devant être coordonnés entre eux.

2.3. Valoriser les biens et services fournis par le site et tirer profit de leurs avantages, à travers des activités de développement rural durable et intégré

Les ressources naturelles disponibles et l'agriculture familiale dans le parc ne contribuent actuellement pas au développement et à la fixation des populations. Dès lors se pose la question de savoir comment valoriser économiquement les ressources d'une telle zone et tirer profit de ses avantages. Aussi, il est nécessaire :

- D'identifier et de connaître avec précision les biens et les services que peuvent offrir l'espace et les ressources disponibles au niveau de la zone,
- D'identifier les savoirs et les savoirs faire locaux,
- D'identifier les systèmes de production et les filières d'exploitation et/ou de production de ressources ou de produits locaux (de terroir),
- D'identifier les points forts et les opportunités de valorisation et de promotion de tels systèmes ou de telles filières de ressources ou de produits,
- D'identifier les conditions favorables en matière promotion et de développement de l'écotourisme, un secteur producteur de services pouvant contribuer à la valorisation du patrimoine naturel et à l'amélioration des revenus des populations locales,
- Le riche patrimoine floristique, faunistique, forestier, historique et socioculturel est non seulement à préserver et à valoriser, mais il y a lieu de le considérer comme une potentialité économique à intégrer à la fonction de promotion du tourisme et de l'artisanat.

3.Objectifs de l'approche participative sur le site pilote

3.1 Objectif général de la participation

Promouvoir la gouvernance et la gestion participative du Parc national de Chréa afin d'assurer une gestion durable des ressources naturelles.

3.2 Objectifs spécifiques

OS1. Renforcer la dimension participative dans l'élaboration/mise en œuvre du plan de gestion du parc en impliquant les acteurs locaux.

OS2. De manière participative, analyser les menaces/opportunités (dans le parc et sa zone périphérique) et rechercher des alternatives pour réguler le flux de visiteurs.

OS3. Valoriser de façon économique et de manière participative les biens et services du Parc.

Justification :

L'approche participative est une démarche qui conduit à une gestion concertée des solutions retenues en vue de répondre aux besoins et attentes des populations locales. Elle vise l'amélioration des conditions de vie des populations tout en assurant le développement local sur une base durable à leur profit.

La mise en œuvre de l'approche participative impose l'apprentissage d'un mode d'intervention nouveau tant pour les populations que pour les agents techniques qui doivent apprendre à écouter les populations et à ne pas imposer a priori leur savoir technique.

Elle suppose aussi la promotion d'un mode de gouvernance qui donnerait plus de poids et plus de responsabilités aux structures et acteurs locaux.

L'enjeu de l'approche participative est donc fondamental pour le site du PNC : il s'agit de favoriser la participation des acteurs dans les actions et les plans stratégiques visant d'une part la protection du site et de ses ressources et, d'autre part, la promotion de l'auto-développement des communautés vivant sur le site du parc et une prise en charge active de leur propre avenir.

La participation des populations et de tous les acteurs impliqués dans la vie du PNC à toutes les phases d'un projet est donc déterminante. La mise en place d'une stratégie ou d'une quelconque politique de développement ne peut en effet ignorer le rassemblement des compétences et le génie d'adaptation et d'organisation des acteurs vivant à l'intérieur et à l'extérieur du PNC.

Les clés de réussite de ce genre d'approche reposent toutefois sur des facteurs essentiels comme :

- La décentralisation des décisions qui engagent les communautés rurales à la base, dans de véritables contrats de développement ;
- L'implication nécessaire des collectivités locales, de préférence dans un cadre ouvert de démocratie locale ;
- La promotion du secteur associatif et du secteur privé ;
- La recherche et la mise en place de systèmes d'organisation cohérents entre l'administration, d'une part, et la population riveraine et les usagers du PNC, d'autre part.

Ces clés de réussite ont été développées comme conditions d'implantation et de réussite des **Plans de proximité de développement rural intégré (PPDRI)** que les autorités locales ont initié et décidé de mettre en place au niveau du parc, dans le cadre la Politique de Renouveau Rural. La démarche PPDRI, un concept lancé au milieu de l'année 2004, consiste en l'implantation de projets de développement

rural de petites localités rurales en faisant participer les acteurs locaux dans un processus visant à promouvoir quatre thèmes fédérateurs, dont trois thèmes sont importants pour le PNC :

1. *La protection et la valorisation des ressources naturelles (forêt, montagne, réserve de biosphère) ;*
2. *La diversification des activités économiques en milieu rural (activités de valorisation des plantes aromatiques et médicinales, tourisme rural, artisanat, énergies renouvelables....) et amélioration de l'attractivité du territoire rural (jeunes, sportifs, curistes, retour des populations, nouvelles installations....) ;*
3. *La protection et la valorisation du patrimoine rural matériel ou immatériel (produits du terroir, bâtis, préservation des sites et des produits historiques et culturels, valorisation des manifestations traditionnelles...).*

En positionnant les différents acteurs impliqués dans la dynamique de développement et de valorisation des potentialités du PNC, notamment dans le cadre des PPDR lancés ou à lancer sur le territoire, qu'ils soient partenaires directs ou indirects, on reconstitue ainsi le paysage institutionnel dans lequel va évoluer la Politique de renouveau rural.

Cependant un grand défi se pose aussi au PNC : il consiste à mettre fin à la **surfréquentation** (visiteurs nombreux et arrivant au même moment : plus de 2 millions de visiteurs par an en moyenne) et à diminuer ainsi la pression anthropique exercée sur les écosystèmes du Parc. Il s'agit notamment d'agir à l'extérieur du site, dans ses zones d'influences (aux alentours du Parc), afin de développer et fournir aux habitants de ces zones des alternatives de détente, de récréation et de proximité qui permettront d'atténuer la pression sur le Parc.

4. Les synergies possibles avec d'autres projets et les autres composantes du projet FFEM

4.1. Avec d'autres projets

1°/ Les Projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI) : Les PPDRI, dans leur logique et leur philosophie, et dans leurs modes d'action, s'apparentent à des projets de terrain, visant l'intégration des acteurs des sites et des espaces concernés. Ils ont aussi une vocation à mobiliser les moyens et les acteurs dans une démarche participative.

Les PPDRI, dont le but est d'améliorer les conditions de vie des populations rurales, intègrent en effet des actions collectives (construction de routes, d'écoles et de salles de soins, électrification, etc.) et des actions individuelles adressées aux propriétaires (construction d'étables, amélioration des petits élevages, développement de l'habitat rural, etc.). Les PPDRI sont soutenus par l'État par un ensemble de dispositifs réglementaires, techniques, juridiques et financiers afin d'assurer le bon déroulement des projets et l'adhésion des populations.

Le fait d'avoir réfléchi et mis en œuvre au niveau de communes et zones du PNC des PPDRI renforce et tend à consolider le projet d'amélioration de la gouvernance des espaces boisés méditerranéens comme le PNC, notamment en termes de démarche participative à lancer, de types d'acteurs à mobiliser et à intégrer, de méthodes d'actions à mettre en œuvre (diagnostics territoriaux, consultations à la base, conduite d'expériences pilotes, actions de renforcement des capacités des acteurs opérateurs et des organisations locales, implication des collectivités locales et des administrations techniques, économiques et sociales dans un mouvement de concertation, de coordination, de suivi et d'évaluation) et de mise en place d'organes et de structures de gouvernance à caractère participatif (Comité technique de wilaya, comité de daïra, cellule d'animation rurale – CARC, ...). C'est une démarche ascendante qui peut être utile au présent projet et servir comme démarche pilote.

Relations entre les acteurs dans le site pilote : Des relations étroites entre les acteurs du territoire sont attendues dans le cadre de la politique dite du Renouveau rural, visant une dynamisation des territoires ruraux à travers la mise en place des Projets de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI).

2°/ Les projets d'Emploi rural (EMPLOI RURAL1 et EMPLOI RURAL2) : Les Projets d'emploi rural, lancés en Algérie dès le début des années 90 au sein des structures du secteur forestier et gérés par elles, en partenariat avec la Banque mondiale, ont concerné les zones rurales défavorisées de montagnes et de piémonts, là où existent des espaces et des ressources naturelles fragiles et sous tensions ainsi que des populations rurales relativement pauvres qui méritent un accompagnement et des aides en matière de développement. La démarche adoptée dès le départ a été résolument participative visant à mettre en place des projets de petite dimension avec implication des populations locales, dans un processus de développement rural durable et participatif.

Les méthodes adoptées peuvent être des références pour enrichir notre projet ; elles concernent essentiellement les actions de sensibilisation continues des populations riveraines et de renforcement des capacités des jeunes ruraux et des organisations communautaires ainsi que des organismes techniques locaux, l'organisation de réunions de groupes et d'ateliers thématiques, la constitution d'organes de consultation et de discussion, la mise en route de projets (semi-individuels et collectifs) concrets ayant un caractère participatif et visant essentiellement l'emploi rural.

3°/ D'autres projets lancés au cours des dernières années, tels que :

- **Le Projet ALG/97/G31 :** Plan d'Action et Stratégie Nationale sur la Biodiversité (PNUD/FEM).
- **Les Projets PNUD/Algérie de conservation et utilisation durable de la biodiversité d'intérêt mondial dans les parcs nationaux de l'Ahaggar et le Tassili (Grand sud algérien) :** des projets qui mettent en œuvre des actions d'appui à l'écodéveloppement et aux moyens d'existence durables, le renforcement des capacités institutionnelles et la mise en place de l'infrastructure de base, la promotion d'un écotourisme non intrusif et respectueux de l'environnement, la sensibilisation à la préservation de l'environnement grâce à des programmes ciblés d'information, d'éducation et de communication, et la mise en place d'un système de suivi de la biodiversité et d'élaboration de plans de gestion des deux parcs.

Les projets décrits ci-avant sont des projets différents, mais ils constituent pour notre projet une base informationnelle ; l'évaluation de ce type de projets en termes d'impact sur la participation des populations locales peut donc nous être d'un grand apport.

Ce type de projets et la démarche engagée pour leur réalisation peuvent constituer à la fois des références et des expériences pilotes pour renforcer notre projet. Elles ont aussi l'avantage de se situer sur des espaces et des territoires forestiers et montagneux semblables aux sites de notre projet (massifs forestiers et montagneux de l'est et de l'ouest).

4.2. Avec les autres composantes du projet FFEM

Composante 2 : Sous réserve de disposer des informations, il est possible d'ouvrir une réflexion approfondie sur l'intérêt économique des biens et services forestiers et la nécessité de leur valorisation. Le fait d'avoir une connaissance de la valeur de ces biens rend crédible la dynamique de développement rural durable engagée – notamment à travers les PPDRI – dans les espaces ruraux de type PNC, comme elle pourrait donner des éléments chiffrés pour mieux présenter les biens et les services à valoriser et surtout pour mieux convaincre les acteurs locaux à s'engager dans une démarche participative.

Composantes 1 et 4 : Avec ces composantes, il ya peu de synergie, les actions ne se réalisent pas dans le même site du projet (Parc de Chréa, région nord-centre) et elles le sont dans un espace naturel et rural

semi-aride (la zone steppique de Senalba dans la région des Hautes plaines steppiques de Djelfa - centre-sud) ; mais le fait de disposer de données techniques et scientifiques peut nous être utile :

- Pour la composante 1 : Ce sont les résultats qui concernent plus particulièrement les actions concrètes qui seraient mises en œuvre dans le cadre de la protection et la conservation des ressources ;
- Pour la composante 4 : La synergie pourrait éventuellement s'articuler autour des aspects fonciers/droits d'usage, organisation des populations, afin de développer des projets collectifs visant à stocker du carbone.

A l'inverse, les informations sur les démarches participatives et sur les modes de gouvernance des espaces et des ressources naturelles, acquises dans le cadre de la composante 3, pourraient intéresser les composantes 1 et 4.

5. Structure et mécanismes de gouvernance de la démarche participative dans le cadre du projet FFEM

5.1. Composantes de la structure de gouvernance dans le cadre du projet FFEM

Actuellement, la structure de gouvernance existante au niveau du parc est composée de deux instances principales : le Conseil d'orientation et la direction du PNC.

1/ Le Conseil d'orientation du PNC

C'est essentiellement un organe consultatif mis en place pour un mandat de trois ans pour discuter de la situation du parc et pour faire des propositions à caractère réglementaire, technique et économique. Il est créé par arrêté ministériel (Ministère de l'Agriculture et du Développement rural) et est présidé par le représentant du MADR, choisi parmi les cadres centraux de la Direction générale des forêts (DGF). Il est composé par les différentes structures ministérielles (agriculture, forêts, ressources en eau, aménagement du territoire et environnement, santé, jeunesse et sports...), les collectivités locales (Assemblée populaire communale - APC, Assemblée population de wilaya - APW), ainsi que des représentants d'autres corps (Ministère de la défense nationale, université, centres de recherche, associations...), des acteurs des domaines de l'environnement, du tourisme, des activités sylvicoles, et éventuellement des financeurs et des partenaires scientifiques et techniques.

Ce conseil propose généralement des recommandations et émet des avis sur les questions liées à l'orientation et à la mise en œuvre du Plan d'actions, et à l'élaboration des politiques, par le biais de réunions périodiques. Ce conseil pourrait cependant évoluer en un Comité de pilotage ayant pour mission d'orienter et de décider des actions du PNC. Ses recommandations pourraient alors avoir force de loi.

A partir de ce Comité de pilotage (ou conseil d'orientation) ou à sa périphérie, il est possible de créer un Comité des parties prenantes ainsi qu'un Comité technique qui chapeauteraient à leur tour des groupes de travail thématiques. *Ces deux comités n'existent donc pas actuellement.*

2/ L'administration du PNC

Le PNC est une institution publique, sous la tutelle du MADR et doté de l'autonomie financière. Son administration est composée d'une direction et de deux départements techniques. La direction est chargée de la gestion du parc dans l'ensemble de ses composantes techniques, matérielles, humaines et organisationnelles, et collabore avec différentes structures techniques et administratives, ainsi qu'avec les collectivités locales représentant les deux wilayas (Blida et Médéa) et les onze communes du parc, pour la gestion du parc et la préservation de ses écosystèmes et de ses ressources. Le Parc dispose pour cela de moyens matériels et humains.

Sur le terrain, il est représenté par trois structures décentralisées (annexes du parc au niveau des chefs lieux de communes de Chréa, El Hamdania et Hammam Mélouane). Ces dernières années, la direction du parc a été chargée, en partenariat avec d'autres structures (DGF, Conservations des forêts, directions et subdivisions de l'exécutif de la wilaya - agriculture, hydraulique, travaux publics,...) de concevoir et d'accompagner divers programmes et projets de gestion des parcs naturels et de développement rural local.

Parmi ces programmes et ces projets, quelques PPDR sont mis en œuvre au niveau du parc. Un dispositif d'aide et de soutien dans le cadre des PPDR identifiés, ainsi que des actions de sensibilisation et des tentatives d'implication des populations rurales du parc, ont été conduits sur les espaces du parc, à l'instar de ce qui existe dans d'autres espaces ruraux. La démarche adoptée dans le cadre des PPDR se veut une démarche participative articulée autour d'un dispositif de consultation-concertation, les « Cellules communales d'animation rurale » (CARC).

Mais Il est clair cependant que le seul responsable de la gestion du parc est l'administration du parc.

3/ Comité des parties prenantes : La cellule d'animation rurale communale

La Cellule d'animation rurale communale a pour principale mission dans le cadre des PPDR :

- D'initier la formulation des PPDR sur la base des idées de projets avancées par les élus, l'administration, les organisations rurales et les citoyens ;
- De soutenir et d'accompagner l'équipe de projet pendant toute la phase de formulation du projet ;
- D'élaborer le diagnostic du territoire et la construction du cadre logique d'intervention du projet (pour l'élaboration du diagnostic du territoire, lorsque la nécessité s'impose).

Elle est installée sur proposition du Chef de Daïra par Décision du Wali. Elle regroupe :

- Les représentants des APC,
- Les représentants de la société civile,
- Les représentants des organisations rurales,
- Les personnalités et leaders locaux,
- Les représentants des populations porteurs de projet individuels ou collectifs,
- Les cellules de proximité mises en place par les services de la solidarité,
- Les participants aux projets de développement économique et social (coopération internationale),
- Les associations de lutte contre l'analphabétisme,
- Les services de la formation professionnelle,
- Les représentants des organismes intermédiaires (ANSEJ, ADS, CNAC,...),
- Les représentants des organismes de crédits impliqués dans le financement des PPDR,
- Les facilitateurs des PPDR représentant l'administration,
- Les animateurs des PPDR (proposés par les porteurs de projets individuels ou collectifs),
- Des leaders du développement

La Cellule d'animation rurale communale est aussi la structure qui réunit, autour du savoir et de la connaissance du territoire, les organisations rurales, les agents de l'administration et le mouvement associatif, et éventuellement les universitaires et/ou des personnes ressources.

La CARC compte ainsi les principaux acteurs pouvant participer à la démarche du projet, en plus de leurs missions en tant qu'acteurs initiant les PPDR.

Le rôle exact de la CARC élargie n'a pas encore été défini, notre proposition dans le cadre du projet FFEM est qu'elle **pourrait** constituer un comité responsable du suivi de la mise en œuvre à l'échelle locale (Comité des parties prenantes), qui aiderait la **structure porteuse et animatrice de la démarche**.

Remarque importante :

Les CARC, comme structures d'animation locale des PPDR, constituent de véritables cadres de concertation mais aussi de renforcement des capacités participatives des populations et acteurs locaux, mais elles ont été initiées au niveau des communes essentiellement autour des projets à caractère agricole et d'infrastructure pour les besoins collectifs, semi-collectifs et individuels des porteurs de projets (montage de micro entreprises agricoles et rurales, soutien aux femmes rurales....).

Elles ont pour vocation de faire participer les acteurs locaux dans un processus visant à promouvoir la protection et la valorisation des ressources naturelles (forêt, montagne, réserve de biosphère), mais elles ont surtout la vocation et les missions urgentes :

- De diversification des activités économiques en milieu rural,
- D'amélioration de l'attractivité du territoire rural par le développement des infrastructures de base (ex. réfection des pistes, points d'eau, accès à l'eau potable, assainissement, habitat rural pour le retour des populations, nouvelles installations....),
- et éventuellement de protection et valorisation du patrimoine rural matériel ou immatériel (préservation des bâtis, des sites et des produits historiques et culturels, valorisation des manifestations traditionnelles...).

Ce sont des points et des projets importants qui sont souvent discutés et négociés au niveau des CARC.

Le risque est qu'il serait probablement difficile de sensibiliser et surtout d'impliquer (pour faire participer) les membres des CARC dans une démarche de gestion participative concernant des ressources naturelles forestières du PNC, qui peut ne pas les intéresser parce que éloignée de leurs objectifs et de leurs besoins identifiés dans leurs projets respectifs.

4/ Autres acteurs impliqués dans le cadre de gestion des ressources naturelles et de l'espace PNC

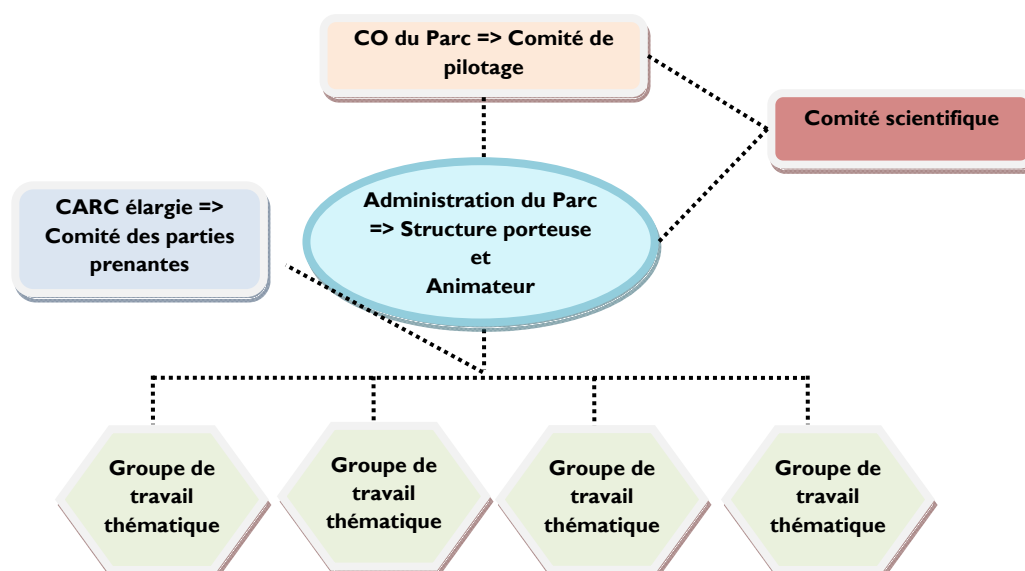
On trouve essentiellement des partenaires techniques ou administratifs (administrations des forêts, de l'agriculture, des ressources en eau, de la jeunesse des sports, de l'environnement, du tourisme, de l'éducation....) ainsi que des partenaires de la société civile (universités et centres de recherche, associations...) dont les représentants siègent au Conseil d'orientation du PNC et à qui l'administration du parc fait appel de manière régulière.

En fait il n'existe pas d'organismes paritaires, ni de charte collective, ni de groupes de pression. L'essentiel du travail technique, mais aussi d'information, de sensibilisation, de formation ou d'animation – en dehors des exemples des CARC et du Conseil d'orientation du PNC – est le fait de l'administration du PNC et des autres acteurs institutionnels : les conservations et les circonscriptions des forêts, les autres services techniques des wilayas (agriculture, hydraulique, travaux publics, environnement, protection civile, services de sécurité....), les daïras et APC (mais seulement dans le cadre de leurs programmes de développement communaux – PCD).

Cadre de gestion des ressources naturelles Secteur	Autorité compétente
Forêt	Ministère de l'agriculture et du développement rural/ Direction générale des forêts (DGF)/Conservation des forêts de Wilaya
Agriculture	Ministère de l'agriculture et du développement rural/ Direction des services agricoles de Wilaya (DSA)
Protection de la faune/flore	Direction générale des forêts (DGF)/Direction de la protection de la faune et de la flore (DPFF)

Élevage	Ministère de l'agriculture et du développement rural/ Direction des services agricoles de Wilaya (DSA)
Tourisme	Ministère du tourisme et de l'artisanat/Direction du tourisme et de l'artisanat de Wilaya
Aménagement urbain et rural	Ministère de l'habitat/Direction de l'urbanisme et de la construction (DUC)
Gestion de l'eau	Ministère des ressources en eau/Direction de l'hydraulique de la Wilaya (DHW)
Ressources piscicoles – Pêche	Secrétariat d'Etat de la pêche et des ressources halieutiques
Ressources cynégétiques – Chasse	Direction générale des forêts (DGF)/Direction de la protection de la faune et de la flore (DPFF)
<i>Autres :</i>	Universités et centres de recherche, associations

La structure de gouvernance de la démarche participative à mettre en œuvre pourrait être la suivante (à confirmer):



5.2. Mission et pouvoir décisionnel de chaque composante de la structure de gouvernance dans le cadre du projet FFEM

Composantes de la structure de gouvernance	Composition (nombre et typologie des partenaires devant être représentés)	Rôle et pouvoir décisionnel	Modalités de travail
1. Conseil d'orientation du PNC => Comité de pilotage	Composé de différents acteurs représentant divers secteurs techniques, administratifs et scientifiques, ainsi que des représentants de la société civile (24 personnes) Désignés par les pouvoirs publics : wilaya, DGF, MADR	Rôle essentiellement consultatif Pouvoir consultatif mais qui pourrait évoluer en un pouvoir de prise de décisions	Réunions annuelles Rencontres : en face à face L'ordre du jour est proposé par le directeur du PNC Dans le cadre du projet, le conseil d'orientation du parc (ou une partie) devrait se réunir plus régulièrement. Cela reste à définir avec les futurs nouveaux membres
2. Administration du PNC => Structure porteuse	Directeur, chefs de départements, chefs de secteurs, agents techniques une dizaine de personnes	Rôle de gestion technique, administrative et financière Pouvoir décisionnel important en matière de conservation et de gestion de l'espace et des ressources naturelles du PNC	Organisation de travail de type hiérarchique Elaboration et mise en œuvre d'un Plan de gestion et plusieurs actions d'aménagement Travail de sensibilisation des riverains du parc et d'accompagnement des bénéficiaires de PPDR La fréquence des réunions sera prévue ultérieurement en fonction des besoins
3. CARC élargie => Comité des parties prenantes Une structure qui n'existe pas encore	Une structure en projet qui serait composée : -des différents représentants des acteurs directement concernés par les activités du PNC : -des Collectivités locales (APC des 3 communes) et Exécutif de wilaya et APW -des acteurs opérateurs (agriculteurs, entreprises, artisans, commerçants, hôteliers, etc.) -Représentants des Communautés rurales dans les PPDR (10 à 15 personnes représentants des acteurs de divers secteurs)	Rôle de concertation, de discussion et d'analyse des problèmes, contraintes, atouts et opportunités en matière de développement, d'aménagement et de préservation du PNC et de valorisation de ses ressources naturelles et humaines, de ses biens et services	Réunions mensuelles ou trimestrielles (à confirmer) Rencontres : en face à face Mise en place de programmes d'études et de diagnostic, proposition d'actions
	-des Président ou vice présidents d'APC ou représentants et agents techniques	Rôle d'autorité locale et de partenaire	Participation au conseil d'orientation Participation aux actions de terrain et à diverses discussions
	-des chercheurs universitaires, Instituts et centres de recherche, étudiants en master et en	Rôle d'observateurs et de veille technique et scientifique et de partenaires	Visites régulières Programmes d'études et de voyages d'études

	doctorat en situation de stage	scientifique Nécessité d'un Conseil Scientifique (voir ci-après)	Périodes de diagnostics
	Membres d'associations écologiques ou de protection de l'environnement (5 à 6 personnes)	Rôles d'observateurs et de veille écologique Rôles et missions de sensibilisation et d'éducation	Visites et programmes, et campagnes de sensibilisation et d'éducation environnementale
	Communautés rurales Organisations professionnelles (une dizaine de personnes par secteur)	Rôle de sensibilisation Rôle d'alerte et de veille Force de proposition	campagnes de sensibilisation Actions de d'alerte et de sensibilisation du public Mais peu de visibilité sur le terrain <u>Rôles dans le cadre du projet FFEM :</u> Rôles essentiellement techniques ou de conseils techniques et méthodologiques
4. Groupes de travail thématiques Une structure qui n'existe pas encore Thèmes éventuels : Le processus de dégradation des ressources naturelles Les risques de pollution du site du PNC par des déchets solides La sur fréquentation du site L'exploitation et la valorisation des ressources naturelles locales La valorisation et la promotion des produits de terroir L'écotourisme Les PPDR et participation locale	Une structure en projet qui pourrait et qui serait composé de : Consultants experts Universités, instituts et centres de recherche Organismes techniques (instituts, administrations techniques, laboratoires Associations Organisations professionnelles Représentants des Communautés rurales dans les PPDR Il est envisagé de constituer des petits groupes de personnes (de 5 à 10 personnes) véritablement impliquées dans la gestion du parc et des experts	Rôle de réflexion, de soutien technique et de proposition Faible pouvoir de décision	Réunions hebdomadaires, mensuelles et trimestrielles Animation d'ateliers thématiques

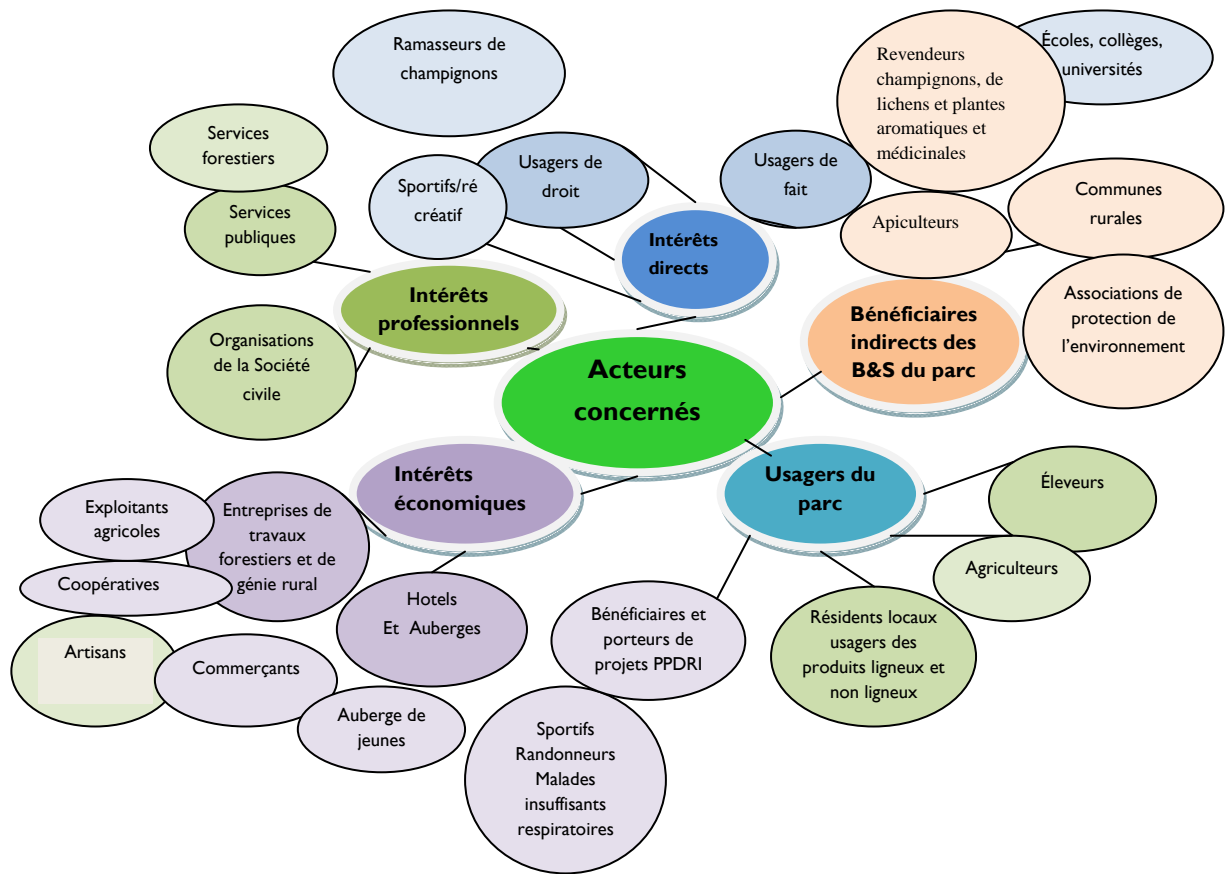
6. Comité scientifique	Représentant essentiellement des chercheurs, des experts, des institutions et des personnes ressources (maximum une dizaine de personnes)	Auront un rôle de conseil et/ou de veille technique, écologique et social Leur avis est seulement consultatif	Fréquence de réunions : au moins une fois par trimestre Certains représentants du CS peuvent assister en tant que conseillers au Conseil d'orientation et parfois au Comité des parties prenantes
-------------------------------	---	--	--

6. Acteurs – objectifs, intérêts, rôles et modalités de participation

6.1. Cartographie générale et objectifs/intérêts des acteurs, a priori

A. Acteurs impliqués dans la gestion du site pilote

- **Acteurs gouvernementaux** : Parc National de Chr a - Directions ex cutes de la wilaya (Hydraulique, Sant ,  ducation, Tourisme, Travaux publics, Agriculture, Jeunesse et sports) - Conservation des for ts de la wilaya (administration foresti re) - Assembl es Populaires Communales (APC) (administration locale) - Protection civile, arm e nationale populaire.
- **ONG et associations** : Associations  cologistes (conservation de la biodiversit  et des for ts, et sensibilisation du public).
- **Centres de recherche et universit s** : Universit s qui travaillent sur les plantes aromatiques et m dicinales, la conservation des for ts et la protection de la biodiversit .
- **Usagers** : Population locale, visiteurs (grand public), sportifs, usagers des routes, communaut  scolaire, communaut  des insuffisants respiratoires, entreprises foresti res r alisant les travaux d' quipement et de d veloppement rural.
- **La population locale** : une situation pr caire qui n cessite d' tre am lior e ; n cessite d'une organisation de cette population en vue participer   la dynamique de conservation et de d veloppement du parc.
- **Dairas** : non impliqu s/responsables.



Carte des acteurs

Catégories et noms des acteurs	Objectifs de la participation / Intérêts établis a priori (économiques, environnementaux, sociaux, etc.)	Forme d'organisation des acteurs (représentativité)
1. Acteurs opérateurs		
Agriculteurs	Intérêt économique En principe objectifs de défense de leurs intérêts économiques et de leurs terroirs, mais : faible participation à tous les aspects liés à la vie économique et sociale du site et des terroirs ruraux	Chefs de petites exploitations agricoles, non organisés, ou Communautés rurales de base (souvent non fonctionnelles), représentées parfois par leurs délégués dans les CARC/PPDRI Leur représentation au sein des instances du PNC est nécessaire (acteurs parties prenantes)
Eleveurs		
Coopératives	Actuellement inexistantes. Leur existence permettra de satisfaire les intérêts économiques et corporatifs de leurs membres et de renforcer la trame des acteurs agissant (et participant) aux actions et programmes du site du PNC	
Entreprises de réalisation des travaux forestiers et de génie rural	Intérêt économique Participation aux programmes d'aménagement du site et des terroirs ruraux Actuellement : participation pleine et entière dans les travaux de réalisation, mais seulement en tant que sous traitant	Entreprises publiques économiques à caractère industriel et commercial (EPIC) ou entreprises privées représentées par leurs directeurs Leur représentation au sein des instances du PNC est nécessaire (acteurs parties prenantes)
Artisans	Intérêt économique En principe, participation aux organes délibérateurs du PNC (acteur partie prenante) Actuellement : participation faible, voire inexistante	Entreprises privées représentées par leurs gérants Leur représentation au sein des instances du PNC est nécessaire (acteurs parties prenantes)
Hôteliers-restaurateurs	Intérêt économique	Entreprises privées ou familiales
Commerçants, transporteurs	En principe, participation aux programmes d'aménagement du site et des terroirs ruraux, ainsi qu'aux organes délibérateurs du PNC Actuellement : participation faible	Faiblesse de la représentation au niveau du site Leur représentation au sein des instances du PNC est nécessaire (acteurs parties prenantes)
2. Agents de l'administration du PNC	Intérêt essentiellement technique et environnemental Missions de préservation et de conservation du site ; missions d'aménagement ; missions de sensibilisation Implication et participation totale à tous les programmes et à toutes les actions de préservation, de conservation, de développement et d'aménagement du site	Entreprise publique à caractère administratif (EPA), représentée par son directeur et ses cadres techniques

<p>3. Administrations techniques (Conservation des forêts, directions de l'agriculture, l'hydraulique, le tourisme, la Jeunesse et les sports, les travaux publics et le transport, la santé</p>	<p>Intérêts essentiellement techniques, économiques et environnementaux En principe, implication et participation totale et régulière dans tous les plans et toutes les actions à caractère technique, environnemental, économique et social Représentants membres du Conseil d'orientation du PNC) Partenaires privilégiés du PNC</p>	<p>Organisations de type administratif impliquées dans des actions d'aménagement ou de développement</p>
<p>4. Collectivités locales</p> <p>Assemblée Populaire Communale (APC)</p> <p>Assemblée populaire de wilaya (APW)</p>	<p>Intérêts essentiellement sociaux et environnementaux En principe, implication et participation totale et régulière dans tous les plans et toutes les actions à caractère technique, environnemental, économique et social Représentants membres du Conseil d'orientation du PNC) Partenaires privilégiés du PNC</p> <p>Intérêts essentiellement sociaux, environnementaux et d'aménagement du territoire Implication et participation à tous les plans et à toutes les actions à caractère technique, environnemental, économique et social Représentants membres du Conseil d'orientation du PNC Partenaires privilégiés du PNC</p> <p>Intérêts essentiellement sociaux et environnementaux En principe Implication et participation à tous les plans et à toutes les actions à caractère technique, environnemental, économique et social. Actuellement, aucune relation avec le PNC et pas de participation aux actions engagées par le PNC</p>	<p>Organisation politique et sociale de type collectivité locale au niveau de la cellule de base (la commune), menant des programmes de développement local (PCD) mais fonctionnant souvent comme une entité administrative</p> <p>Autorités politiques, administratives, économiques et sociales à l'échelle de la région (wilaya), représentées par le wali (représentant local et régional de l'Etat) et menant des programmes et des plans de développement visant les préoccupations économiques, sociales et culturelles des populations à l'échelle régionale (wilaya) (Ex. Plans d'aménagement de wilaya –PAW)</p> <p>Organisation politique de type collectivité territoriale (représentée par des élus locaux) représentant les préoccupations des populations à l'échelle régionale (wilaya)</p>
<p>Protection civile, Armée nationale populaire</p>	<p>Intérêts indirects à travers le maintien et la préservation du patrimoine forestier et paysager du PNC</p>	<p>Organismes de sécurité et de protection des biens et des personnes</p>
<p>USTHB (Université des sciences et de technologie Houari Boumediene d'Alger)</p>	<p>Intérêts pédagogiques (sorties de groupes pédagogiques) Intérêts techniques et scientifiques</p>	<p>Ecoles, communautés universitaires organisées par facultés, instituts de, départements, unités et laboratoires de recherche</p>
<p>ENSA (ex INA Institut agronomique) d'El Harrach, Université de Blida (Faculté des sciences agro-vétérinaires et biologie)</p>	<p>Intérêts en matière d'études, de recherche En principe Implication et nécessaire participation à tous les plans et à tous les programmes de développement ayant un caractère environnemental, de préservation des ressources naturelles et d'aménagement du site du PNC</p>	<p>Etudiants (à titre individuel ou en groupe) réalisant des recherches à caractère scientifique en vue de soutenances de mémoires et thèses (ingénieurs, masters, doctorat) Chercheurs indépendant ou dans le cadre d'un centre ou laboratoire de recherche effectuant des sorties d'études et des recherches et enquêtes</p>
<p>Autres universités</p> <p>Ecoles primaires et secondaires</p>		

Instituts et centres de formation professionnelle (INFP, CFPA)		de terrain au niveau du PNC Leur représentation au sein des instances du PNC est nécessaire (acteurs parties prenantes)
Instituts techniques (INVA, ITAFV, ITELV)	Intérêts techniques et économiques (exploitation et valorisation des ressources naturelles et production agricole) Intérêt évident de participation et d'implication dans les actions et les programmes de développement et d'aménagement du site Actuellement, aucune relation avec le PNC et pas de participation aux actions engagées par le PNC	Organisations professionnelles agricoles modernes ayant un caractère technique et économique visant la protection des intérêts des producteurs agricoles vivant sur le site Petites organisations ayant vu le jour récemment à la suite des campagnes de sensibilisation et de montage de projets types PPDRI Leur représentation au sein des instances du PNC est nécessaire (acteurs parties prenantes)
Associations écologiques et de protection de l'environnement	Intérêt environnemental et social (défense du PNC et lutte contre toutes les formes de dégradation de ses ressources, ex. type « Association des Amis de Chréa ») Intérêts scientifique Objectifs de préservation et de mise en place d'écomusées au sein du parc Forte vocation à participer à tous les plans et à toutes les tâches de préservation, de conservation et d'aménagement du site, ainsi qu'à toutes les actions d'éducation environnementale et de sensibilisation	Organisations à but non lucratif, appartenant à la société civile locale, ayant un caractère social visant la protection de l'environnement du site et mobilisant des personnes ou des groupes de personnes de manière bénévole Leur représentation au sein des instances du PNC est nécessaire (acteurs parties prenantes)
Associations locales et comités de villages	Intérêt économique, social et culturel En principe implication et forte de participation de ses membres Actuellement faible présence sur le terrain ; participation pratiquement nulle	Organisations à caractère communautaire défendant les intérêts moraux, économiques, sociaux et culturels, représentées souvent par des leaders villageois ou des personnalités locales respectables (ex. comités des sages) Leur représentation au sein des instances du PNC est nécessaire (acteurs parties prenantes)
5. Représentations consulaires		
Chambres d'agriculture	Intérêt économique En principe forte participation aux actions et programmes du PNC et représentation comme membres institutionnels aux instances et organes du PNC Actuellement faible participation	Organisations formant un espace de rencontres, de dialogue et d'appui aux organisations professionnelles agricoles (associations, conseils professionnels ou interprofessionnels des filières, coopératives, etc.)
Chambres d'artisanat et des métiers	Intérêt économique En principe forte participation aux actions et programmes du PNC et représentation comme membres institutionnels aux instances et organes du PNC Faible participation	Organisations formant un espace de rencontres, de dialogue et d'appui aux organisations professionnelles protégeant les intérêts des artisans (associations, conseils, coopératives, etc.) Leur représentativité au sein des instances du PNC est nécessaire (acteurs parties prenantes)

6.2. Planification de la participation : rôles et modes de mobilisation potentiels des acteurs

Catégories et noms des acteurs	Rôle potentiel des acteurs dans la démarche participative	Composantes de la structure de gouvernance auxquelles ils pourraient participer	Modalité de mobilisation et de participation
1. Acteurs opérateurs			
Agriculteurs	Acteurs devant avoir en principe un rôle dynamique non seulement dans l'exploitation et la valorisation des ressources naturelles du parc, mais aussi dans la défense des actions de préservation des et d'aménagement du site du PNC Rôle d'acteurs pleinement engagés dans les projets de développement local et participatif (ex. PPDR)	Acteurs considérés comme parties prenantes mais dans un cadre organisé (associations des producteurs, coopératives, groupements communautaires - type comités de villages, « arch »...)	<ul style="list-style-type: none"> - Actions d'information lors des ateliers organisés par phase et par objectif spécifique - Actions de sensibilisation et de mobilisation - Actions de renforcement de leurs capacités (essentiellement par la formation et l'information in situ) - Organisation de réunions - Intégration de leurs représentants dans les cellules d'animation (type CARC/PPDR) : La sélection est déjà le fait d'une désignation dans le cadre des CARC; elle ne concerne cependant que les agriculteurs, éleveurs, représentants des communautés rurales et les acteurs ruraux impliqués dans les PPDR
Éleveurs			
Coopératives	Acteurs devant avoir en principe un rôle dynamique dans la défense des actions de préservation des ressources naturelles et d'aménagement du site du PNC Rôle d'acteurs pleinement engagés dans les projets de développement local et participatif (ex. PPDR)	Acteurs considérés comme parties prenantes	Intégration nécessaire de leurs représentants dans les cellules d'animation (type CARC/PPDR)
Entreprises de réalisation des travaux forestiers et de génie rural			
Entreprises de transformation	Participation nécessaire et durable Acteurs devant avoir en principe un rôle dynamique dans la défense des actions de préservation des ressources naturelles et de la promotion du site et des paysages comme biens et services environnementaux de la plus haute	Acteurs considérés comme parties prenantes	Actions de sensibilisation et de mobilisation
Hôteliers-restaurateurs			Actions et programmes publics de soutien technique et matériel
Commerçants			Intégration nécessaire de leurs représentants légitimes dans les groupes de travail thématiques

Agences de tourisme	importance Mais aucune participation actuellement		
2. Les acteurs publics de gestion			
L'administration du Parc national de Chr�a	R�le et missions de pr�servation et de conservation du site Missions d'am�nagement et de gestion participative du site R�le de leader et d'organe de sensibilisation, d'animation, de mobilisation et d'implication des autres acteurs � la dynamique de conservation, de d�veloppement et d'am�nagement du site	Acteur partie prenante Membre actif du Conseil d'Orientation du PNC Structure de direction et de gestion du PNC	Textes juridiques de cr�ation du PNC Explication des R�gles de gestion Maîtrise parfaite des outils et des m�thodes de gestion participative Formation et renforcement des capacit�s de ses agents Cr�ation de groupes travail th�matiques
3. Les Conservations et les circonscriptions des for�ts	R�le et missions de pr�servation, de conservation des sites et massifs forestiers et paysagers Missions d'am�nagement et de gestion des massifs forestiers et des maquis Missions de sensibilisation R�le de leader et d'organe de sensibilisation, d'animation, de mobilisation et d'implication des autres acteurs � la dynamique de conservation, de d�veloppement et d'am�nagement des massifs forestiers et paysagers	Acteurs parties prenantes Membre actif du Conseil d'Orientation du PNC	Textes juridiques de cr�ation des Conservations des for�ts R�gles de gestion Maîtrise parfaite des outils et des m�thodes de gestion participative Formation et renforcement des capacit�s de ses agents Cr�ation de groupes travail technique
4. Les Directions techniques au niveau wilaya, membres de l'ex�cutif de wilaya (directions de l'agriculture- DSA, des ressources en eau-DHW, de l'environnement et de l'am�nagement	R�les et missions de sensibilisation et de mobilisation, et d'implication � la dynamique de conservation, de d�veloppement et d'am�nagement des massifs forestiers et paysagers	Acteurs parties prenantes Membre actif du Conseil d'Orientation du PNC	Textes juridiques de cr�ation et de fonctionnement R�gles de gestion Maîtrise parfaite des outils et des m�thodes de gestion participative Formation et renforcement des capacit�s de ses agents Cr�ation de groupes travail technique

du territoire, de la jeunesse et des sports, du tourisme....)			
Collectivités locales			
APC	Collectivités locales et régionales Rôle politique et social de mobilisation des populations et des acteurs locaux et de leur sensibilisation en matière de protection et de préservation de l'espace et des ressources naturelles du site du PNC	Acteurs parties prenantes	Orientations politiques en matière de gestion et de développement local Textes juridiques de création des APC et des APW Une meilleure sensibilisation des élus aux risques et aux menaces de dégradation des écosystèmes forestiers et à la réduction de la biodiversité biologique du PNC Une meilleure sensibilisation des élus à l'intérêt et à l'importance du PNC dans la dynamique de développement local durable et à leur implication entant que parties prenantes essentielles
APW	Actions de mobilisation des acteurs opérateurs en matière de promotion d'actions et de projets de développement visant la valorisation des ressources, des biens et des services forestiers et des produits des terroirs locaux	Membres actifs du Conseil d'Orientation du PNC	Nécessité absolue d'intégrer les élus (ou leurs représentants) dans les structures de gouvernance (Conseil d'orientation, comité de pilotage) Nécessité pour les élus et les agents des APC et APW d'une maîtrise parfaite des outils et des méthodes de gestion participative <u>Actions des collectivités locales</u> : rôle opérationnel du Président APC (maire) Dans le programme de soutien au renouveau rural, le PANC intervient comme animateur de la dynamique de développement. Pour réaliser ce soutien, un certain nombre de critères vont permettre aux PANC de regrouper des personnes qui par leurs qualifications, leurs expériences et la qualité des liens tissés avec les populations rurales, les prédisposent à assurer ces fonctions d'accompagnement, d'animation et de conseils aux différents partenaires. C'est à lui que reviendrait la tâche d'identifier la présence de leaders

			<p>d'opinion (autres élus locaux, responsables d'associations, etc.) qui, par leurs qualités personnelles ou leur influence politique ou compétences techniques, détiennent une reconnaissance ou une notoriété qui leur confère une légitimité et une représentativité dans leur localité et leur permettent de jouer une fonction d'entraînement des initiatives locales. Il y a donc un capital humain et un potentiel de ressources humaines qu'il s'agit de mobiliser et d'organiser.</p> <p><u>Action du PAPC en matière :</u> - de circulation de l'information qui constitue l'élément déterminant du bon fonctionnement des procédures et mécanismes précédents.</p> <p>Les groupes d'activités que le président d'APC peut mettre en place et qui sont liées à la circulation de l'information sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La communication tous publics 2. L'information et la formation sur les approches participatives et intégrées 3. Les bases de données sur la commune 4. La concertation et l'échange d'information <p>Le PAPC doit veiller à l'élaboration du diagnostic de territoire qui a pour objet de mettre en exergue l'axe économique majeur du territoire par rapport aux préoccupations des populations composant les ménages y vivant, ainsi que son potentiel.</p> <p>Le diagnostic du territoire contient l'analyse des contraintes et les caractéristiques des communautés et du territoire de projet, débouche sur la formulation d'alternatives et solutions envisageables qui feront l'objet d'un plan d'action.</p> <p>Ce diagnostic est articulé autour des activités économiques qui concourent directement à l'amélioration durable des revenus des ménages ciblés. Il représente l'outil de base du PAPC pour</p>
--	--	--	---

			<p>assurer la cohérence entre l'existant dans son territoire et les investissements proposés dans les PPDR.</p> <p>- Les services techniques administratifs (de la commune, de la daïra ou de l'administration agricole ou forestière) : rôle de soutien technique et administratif"</p> <p><u>Actions dans le cadre du FFEM :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions d'information lors des ateliers organisés par phase et par objectif spécifique - Actions de sensibilisation et de mobilisation - Actions d'information in situ) - Organisation de réunions
4. Universités, instituts et centre de recherche			
Université Saad Dahleb de Blida	<p>Rôle essentiel en matière d'éducation et de sensibilisation</p> <p>Rôle de veille écologique (observatoire) et de production d'informations et d'indicateurs scientifiques, techniques et économiques sur l'intérêt, et l'importance des biens et des services forestiers et du paysage du site du PNC, des risques et des menaces qui pèsent sur leur durabilité</p> <p>Rôle nécessaire en matière de production d'outils et de méthodes en matière de gestion participative</p> <p>Rôle en matière d'évaluation des plans et programmes de développement ayant un caractère environnemental, de préservation des ressources naturelles et d'aménagement du site du PNC</p>	Acteurs parties prenantes	<p>Définition de règles précises et mise en place de plate formes ou de chartes impliquant et intégrant les universités, instituts et centres de recherche dans les démarches de gestion participative des ressources naturelles et des espaces paysagers du PNC</p> <p>Membres des groupes de travail thématiques et membres du Conseil d'Orientation du PNC</p>
USTHB			
ENSA (ex INA) d'El Harrach			
Autres universités			
INRF			
Instituts techniques agricoles (ITAFV, INVA, ITELV), Instituts et centres de formation forestiers)			
Inspections académiques			
Instituts et centres de formation professionnelle (INFP, CFPA)			

Instituts techniques (INVA, ITAFV, ITELV)			
5. Communautés rurales, associations, organisations professionnelles			
Communautés rurales	Rôles multiples des représentants :	Acteurs parties prenantes En principe membres actifs des groupes de travail thématiques Eventuellement membres du Conseil d'orientation du PNC	Définition de règles précises et mise en place de plate formes ou de chartes impliquant et intégrant les communautés rurales, les associations et les comités locaux dans les démarches de gestion participative des ressources naturelles et des espaces paysagers du PNC <u>Actions dans le cadre du FFEM :</u> - Actions d'information lors des ateliers organisés par phase et par objectif spécifique - Actions de sensibilisation et de mobilisation - Actions d'information in situ) - Organisation de réunions
Associations des producteurs	-des usagers des espaces et des ressources du PNC		
Associations écologiques et de protection de l'environnement	- des citoyens défenseurs des écosystèmes du PNC -des producteurs agricoles et éleveurs		
Associations locales et comités de villages	Fort vocation à participer à tous les plans et à toutes les tâches de préservation, de conservation et d'aménagement du site, ainsi qu'à toutes les actions d'éducation environnementale et de sensibilisation		
Autres associations			
6. Autres acteurs			
Chambres d'agriculture	Rôle de mobilisation, de sensibilisation et d'information Rôle d'accompagnement des producteurs, des associations de des porteurs de projets d'aménagement et de développement agricole, rural et artisanal	Acteurs parties prenantes Membres du Conseil d'Orientation du PNC	Mise en œuvre des textes juridiques Une meilleure sensibilisation des élus et des adhérents aux risques et aux menaces de dégradation des écosystèmes forestiers et à la réduction de la biodiversité biologique du PNC <u>Actions dans le cadre du FFEM :</u> - Actions d'information lors des ateliers organisés par phase et par objectif spécifique - Actions de sensibilisation et de mobilisation - Actions d'information in situ) - Organisation de réunions

7. Phases et étapes de la démarche participative envisagées et méthodes/outils à mobiliser

La démarche sur le site pilote de Chréa vise à mettre à jour le diagnostic du territoire de façon participative, et d'élaborer un plan d'action participatif pour réduire les diverses pressions anthropiques sur le PNC. En synergie avec les PPDR, un axe spécifique de ce plan d'action sera consacré à l'identification d'idées de projets visant le développement économique de filière de valorisation de biens et services forestiers.

7.1. Phases et étapes de la démarche participative envisagée

Objectif spécifique 1. Renforcer la dimension participative dans l'élaboration / mise en œuvre du plan de gestion du parc en impliquant les acteurs locaux.

Résultat OS1. Un plan de gestion basé sur un diagnostic participatif

Phase 1. Proposition de mise en place de la « structure » de gouvernance

Étape 1.1. Identification des acteurs

Activités : Prise de contacts, cartographie d'acteurs, sélection de candidats acteurs (travail collégial expert + parc de Chréa + DGF éventuellement)

Résultat 1.1. Compte rendu

Étape 1.2. Planification de la participation des acteurs

Activité : Une journée d'étude et de sensibilisation sur la gouvernance et approche participative + explication règles de participation (éventuellement avec la participation des membres du Conseil d'orientation)

Résultat(s) 1.2.: Proposition d'une structure de gouvernance consignée dans un document + comptes-rendus de réunions.

Phase 2. Diagnostic territorial partagé : identification et partage des visions et attentes des acteurs, et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques

Étape 2.1. Diagnostic « expert » - biblio, capitalisation, etc.

Activités : Révision bibliographique + enquête rapide (sondage) ; Identification des ressources et des enjeux du territoire (environnementaux, sociaux et économiques) ; analyse par l'expert des PPDR, plan de gestion, PV du conseil d'orientation

Résultat.2.1. : Un rapport diagnostic expert

Étape 2.2. Diagnostic participatif

Activité : Un atelier « Menaces et opportunités » (dans le parc et sa zone périphérique) ; Identification des ressources et des enjeux du territoire (environnementaux, sociaux et économiques) ; Entretiens directs

Résultats 2.2. : Rapport de diagnostic partagé avec menaces et opportunités identifiées / tableau SWOT + comptes-rendus de réunions

Phase 3. Orientations stratégiques et plan d'actions

Étape 3.1. Choix des orientations stratégiques, objectifs et plan d'actions participatif

Activités :

- Plan d'actions - Elaboration des choix stratégiques
- Test d'évaluation (questionnaire)

Résultats 3.1. :

- Rapport avec orientations stratégiques et proposition d'actions
- Évaluation participative + comptes-rendus de réunions

OS2. De manière participative, analyser les menaces/opportunités (dans le Parc et sa zone périphérique) et rechercher des alternatives pour réguler le flux de visiteurs du parc (p. ex. par le biais de l'aménagement de zones d'accueil, de la communication et sensibilisation, du développement de l'écotourisme et d'autres activités, de l'aménagement des moyens de transport/d'accès au parc, de la gestion des déchets, etc.)

Résultat OS2. : Plan d'action participatif et identification des acteurs devant mettre en œuvre ses actions

Phase 1. Diagnostic partagé (thème : sur fréquentation) : identification et partage des visions et attentes des acteurs, et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques

Étape 1. Diagnostic « expert » - biblio, capitalisation, etc. (thème : sur fréquentation)

Activités : Révision bibliographique + Sondage- enquête rapide (risques et enjeux environnementaux, sociaux et économiques)

Résultat. 1.1. Rapport diagnostic

Étape 2. Planification de la participation des acteurs (qui est concerné/intéressé?)

Activités : Contacts/entretiens et sélection des acteurs intéressés.

Résultat. 2.1. Compte rendu

Étape 3. Diagnostic participatif (thème : sur fréquentation)

Activités : Un atelier « Risques, menaces et opportunités » liées à la sur fréquentation dans le parc et sa zone périphérique.

Résultat 3.1. : Rapport diagnostic avec grille d'analyse SWOT sur le thème de la fréquentation + comptes-rendus de réunions

Phase 2. Proposition d'actions pour réguler la sur fréquentation

Étape 2.1. Propositions d'actions

Activités : Atelier : Proposition d'un plan d'actions : Utiliser les actions prévues dans le plan de gestion et les résultats du diagnostic

Résultat 2.1. : Rapport avec proposition d'un plan d'actions pilote + comptes-rendus de réunions

OS3. Valoriser de manière participative les biens et services du Parc

Résultat OS3. Un axe spécifique dans le plan d'action pour le développement économique de filière de valorisation de biens et services issus des espaces boisés du Parc National de Chréa.

Phase 1. Synergie avec composante 2

Activités :

- Réunion de coordination avec la composante 2
- Analyse des informations et ciblage des biens et services potentiels identifiés dans la composante 2.

Résultat 1.1 : Compte-rendu de réunion

Phase 2. Valorisation participative des biens et services

Impulser des idées de projets à mettre en œuvre dans le cadre des PPDR. Valorisation des plantes aromatiques et médicinales (+ champignons, lichen, jujubier, mûrier sauvage, grenades...), produits de terroir, services écotourisme et fourniture en eau...

Activités : Un Atelier de réflexion (en partenariat avec les cellules d'animation –CARC des PPDR) en vue d'identifier et de valoriser les biens et services (éventuellement, si l'information est disponible, les B&S identifiés dans la composante 2 pourront être utilisés).

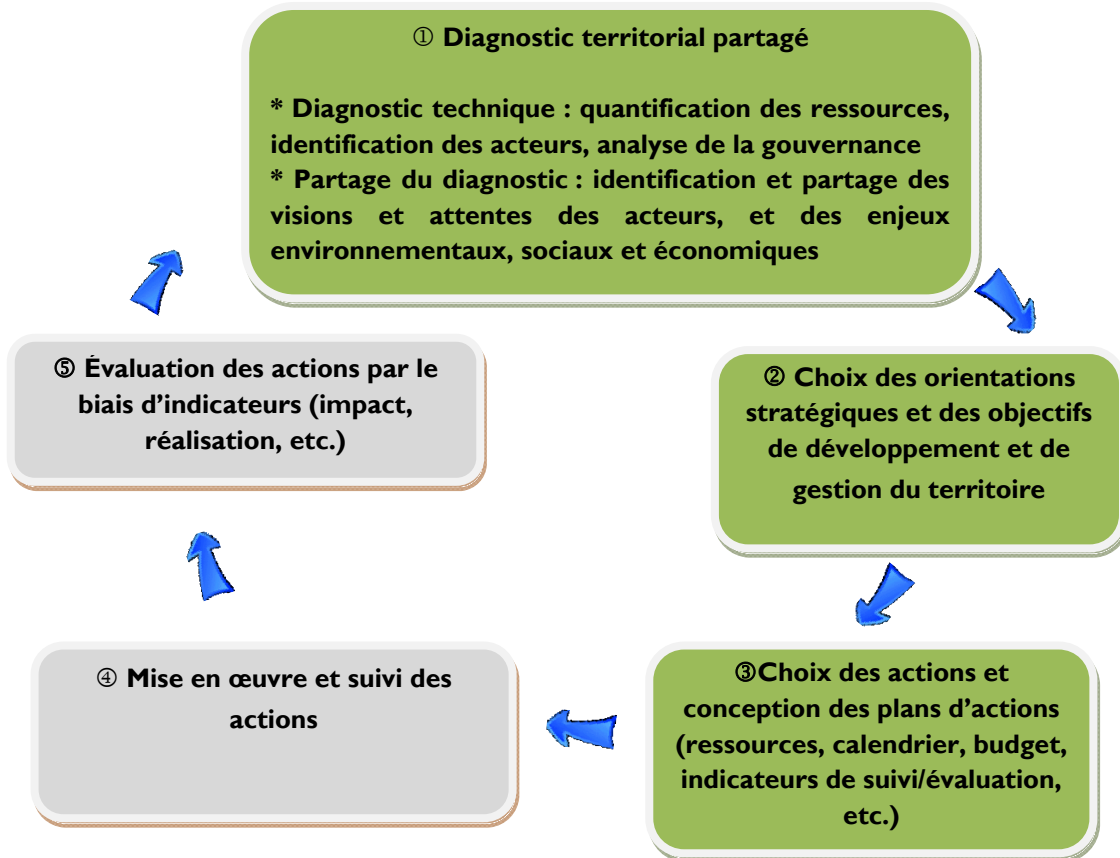
Résultat 2.1 : Rapport avec propositions de projets d'activités (notamment dans le cadre des PPDR) de valorisation des B&S + comptes-rendus de réunion.

Phase/Étape	Intitulé et objectif de la phase/étape
Objectif spécifique 1	Renforcer la dimension participative dans l'élaboration / mise en œuvre du plan de gestion du parc en impliquant les acteurs locaux.
Phase 1	Phase 1. Proposition de mise en place de la « structure » de gouvernance
Etape 1.1	<u>Identification des acteurs</u> Activités : Prise de contacts, cartographie d'acteurs, sélection de candidats acteurs (travail collégial expert + parc Chréa + DGF éventuellement) Résultat 1.1. : Compte rendu
Etape 1.2	<u>Planification de la participation des acteurs</u> Activités : Journée d'étude et de sensibilisation sur la gouvernance et approche participative + explication règles de participation (avec la participation du Conseil d'orientation) Résultat 1.2. Proposition d'une structure de gouvernance + proposition de règles de gouvernance, consigné dans un document + comptes-rendus de réunions.
Phase 2.	Diagnostic territorial partagé : identification et partage des visions et attentes des acteurs, et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques

Étape 2.1	<p><u>Diagnostic « expert » - biblio, capitalisation</u></p> <p>Activités : Révision bibliographique (+enquêtes ?); Identification des ressources et des enjeux du territoire (environnementaux, sociaux et économiques); analyse par l'expert des PPDR, plan de gestion, PV du conseil d'orientation</p> <p>Résultat 2.1. Un rapport diagnostic expert</p>
Étape 2.2	<p><u>Diagnostic participatif</u></p> <p>Activités : Un atelier « Menaces et opportunités » (dans le parc et sa zone périphérique); Identification des ressources et des enjeux du territoire (environnementaux, sociaux et économiques); Entretiens directs</p> <p>Résultat 2.2. Rapport de diagnostic partagé avec menaces et opportunités identifiées tableau SWOT + comptes-rendus de réunions</p>
Phase 3	<p>Orientations stratégiques et plan d'actions</p>
Étape 3.1	<p><u>Choix des orientations stratégiques, objectifs et plan d'actions participatif</u> <i>Utiliser les actions prévues dans le plan de gestion et les mettre en œuvre de manière participative.</i></p> <p>Activités : Elaboration des choix stratégiques/plan d'actions + Test d'évaluation (questionnaire), enquête rapide, élaboration de rapports d'évaluation</p> <p>Résultat 3.1.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport avec orientations stratégiques et proposition d'actions • Évaluation participative + comptes-rendus de réunions
Objectif spécifique 2	<p>Analyser les menaces/opportunités (dans le Parc et sa zone périphérique) et rechercher des alternatives pour réguler le flux de visiteurs du parc)</p>
Phase 4.	<p>Diagnostic partagé (thème : sur fréquentation) : identification et partage des visions et attentes des acteurs, et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques</p>
Étape 4.1	<p><u>Diagnostic « expert » - biblio, capitalisation, etc. (thème : sur fréquentation)</u></p> <p>Activités : Révision bibliographique + Sondage- enquête rapide (risques et enjeux environnementaux, sociaux et économiques)</p> <p>Résultat 4.1. Rapport diagnostic.</p>
Étape 4.2	<p><u>Planification de la participation des acteurs (qui est concerné/intéressé?)</u></p> <p>Activités : Contacts/entretiens et sélection des acteurs intéressés.</p> <p>Résultat 4.2. Compte rendu</p>
Étape 4.3	<p><u>Diagnostic participatif (thème : sur fréquentation)</u></p> <p>Activités : Un atelier « Risques, menaces et opportunités » liées à la sur fréquentation dans le parc et sa zone périphérique ».</p> <p>Résultat 4.3. Rapport diagnostic avec grille d'analyse SWOT sur le thème de la fréquentation + comptes-rendus de réunions</p>

Phase 5	Proposition d'actions pour réguler la sur fréquentation
Étape 5.1	<p><u>Propositions d'actions</u> <i>Utiliser les actions prévues dans le plan de gestion et les mettre en œuvre de manière participative + Nouvelles idées.</i></p> <p>Activités : Un atelier : Utiliser les actions prévues dans le plan de gestion et les résultats du diagnostic sur le thème de la sur fréquentation et proposer d'un plan d'action</p> <p>Résultat 5.1. Rapport avec proposition d'un plan d'actions pilote + comptes-rendus de réunions</p>
Objectif Spécifique 3	Valoriser de manière participative les biens et services du Parc
Phase 6.	Synergie avec composante 2
Étape 6.1	<p><u>Réunion de coordination avec la composante 2</u></p> <p>Activités : Réunion de coordination avec la composante 2</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyse des informations et ciblage des biens et services potentiels identifiés dans la composante 2. <p>Résultat 6.1 Compte-rendu de réunion</p>
Phase 7	Valorisation participative des biens et services
Étape 7.1	<p><u>Impulser des idées de projets à mettre en œuvre dans le cadre des PPDR.</u> <i>Valorisation des plantes aromatiques et médicinales (+ champignons, lichen, jujubier, mûrier sauvage, grenades...), produits de terroir, services écotourisme et fourniture en eau...</i></p> <p>Activités : Un Atelier de réflexion en vue d'identifier et de valoriser les biens et services (éventuellement, si l'information est disponible, les B&S identifiés dans la composante 2 pourront être utilisés).</p> <p>Résultat 7.1. Rapport avec propositions de projets d'activités (notamment dans le cadre des PPDR) de valorisation des B&S + comptes rendus de réunions</p>

Schéma général du processus participatif



7.2. Méthodes et outils à mobiliser pour exécuter chaque phase/étape

Phases et étapes de la démarche	Description des étapes	Méthodes participatives envisagées	Outils participatifs à mobiliser	Acteurs impliqués	Moyens nécessaires (humains, logistiques, techniques...)	Livrables / Résultats attendus (document, grille d'entretien, compte-rendu...)
Phase préliminaire (Phase 0). Capitalisation sur l'approche participative, conception et rédaction de la note méthodologique						
Etape 01	Capitalisation sur l'approche participative	Prise de contacts (notamment avec les responsables du PNC), recherches bibliographiques, documentation		Administration du PNC, DGF, Plan bleu, Expert Composante 2 Expert régional, Universitaires Quelques membres du Conseil d'orientation	Références bibliographiques, bases de données informatiques, experts, cadres techniques Salles de réunion Moyens d'animation et de communication : ordinateurs, appareils de projection (data show), papier, crayons marqueurs, tableau, clés USB	Correspondance (lettres et mails) Compte rendus Notes de synthèse Rapport note méthodologique
Etape 02	Conception et rédaction de la note méthodologique	Travail en atelier, Brainstorming visite de terrain		Président d'APC (maires de Chréa, El Hamdania) Associations écologiques Membres des CARC		

Phase 1. Proposition de mise en place de la « structure » de gouvernance						
<p>Etape 1.1</p>	<p><u>Identification des acteurs</u> Prise de contacts, cartographie d'acteurs, sélection de candidats acteurs (travail collégial expert + parc Chréa + DGF)</p>	<p>Prise de contacts, sélection de candidats acteurs</p>	<p>Contacts directs, Fichiers producteurs et associations cartographie d'acteurs</p>	<p>Organismes publics (DGF, Conservations des forêts, DSA), APC, associations, universitaires, experts, comités de villages... Quelques membres du Conseil d'orientation Associations écologiques Membres des CARC, Hôteliers</p>	<p>1°/ Moyens humains : Expert + assistant 2°/ Moyens de déplacements dans les différents zones et sites : Un véhicule tout terrain, bons d'essence, 3°/ Moyens de communication : ordinateurs, appareils d'enregistrement, de photographie, clés USB</p>	<p>Procès-verbaux de réunions Compte rendus d'entretiens Liste des acteurs identifiés Dossier Photos, vidéos</p>
<p>Etape 1.2</p>	<p><u>Planification de la participation des acteurs</u> <u>Journée d'étude et de sensibilisation</u> sur la gouvernance et l'approche participative + explication règles de participation (avec la participation du Conseil d'orientation)</p>	<p>Journée d'information, de sensibilisation et de vulgarisation de l'approche participative</p>	<p>Technique d'animation de groupe</p>	<p>Conseil d'orientation, Organismes publics (DGF, Conservations des forêts, DSA, APC), associations, comités de villages.....) Universitaires, experts</p>	<p>1°/ Moyens humains : Expert + assistant 2°/ Moyens de déplacements : Un véhicule tout terrain, bons d'essence 3°/ Moyens de formation : appareils de projection (data show, rétroprojecteur), papier, crayons marqueurs, tableau 4°/ Moyens de communication ordinateurs, clés USB, appareils d'enregistrement, de photographie, téléphone 5°/ 1 Salle de réunion</p>	<p>Lettres d'invitation Listes des participants Documents power points Compte rendu atelier Dossier Photos, vidéos</p>

Phase 2. Diagnostic territorial partagé : identification des ressources et humaines, partage des visions et attentes des acteurs, et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques

<p>Etape 2.1</p>	<p><u>Diagnostic « expert »</u></p> <p>Révision bibliographique (+enquêtes ?) ; Identification des ressources et des enjeux du territoire (environnementaux, sociaux et économiques) ; analyse par l'expert des PPDR, plan de gestion, PV du conseil d'orientation</p>	<p>Travail d'expert et d'analyste Recherches bibliographiques et documentaires Recueil d'informations complémentaires Contacts directs et discussions libres (avec populations locales, administrations, associations, comités de villages, experts, universitaires, membres des CARC, APC....)</p>	<p>Documents fichiers statistiques et cartographiques Documents de projets Enquêtes rapides Visites du site</p>	<p>Différents responsables et agents techniques de la DGF, du PNC, des APC, de la DSA, de la Conservation des forêts, associations et groupements de producteurs</p>	<p>1°/ Moyens humains : Expert + assistant (pour enquête) 2°/ Moyens de déplacements dans les différents zones et sites pour enquêtes : Un véhicule tout terrain, bons d'essence 3°/ Moyens de communication ordinateurs, clés USB, Appareils d'enregistrement, de photographie, Appareils de projection (data show), papier, crayons marqueurs, tableau</p>	<p>Listes références bibliographiques et documentation consultée Liste des contacts Rapport diagnostic « expert » Dossier photos</p>
<p>Etape 2.2</p>	<p><u>Diagnostic participatif</u></p> <p>Un atelier « Menaces et opportunités » (dans le parc et sa zone périphérique) Identification des ressources et des enjeux du territoire (environnementaux, sociaux et économiques) ; Entretiens directs</p>	<p>Actions de sensibilisation Entretiens directs et semi-directs Animation de focus groups</p>	<p>Analyses documentaires Entretiens directs et semi-directs Enquêtes rapides Technique d'animation de groupe</p>	<p>Différents responsables et agents techniques de la DGF, du PNC, des APC, de la DSA, de la Conservation des forêts, associations et groupements de producteurs, membres des CARC, universitaires, techniciens</p>	<p>1°/ Moyens humains : Expert 2°/ Moyens d'animation d'atelier : appareils de projection (data show, rétroprojecteur), papier, crayons marqueurs, tableau 3°/ Moyens de communication : appareils d'enregistrement, de photographie téléphone... 4°/ 1 Salle de réunion</p>	<p>Lettres d'invitation Listes des participants Documents power points Compte rendu atelier Grille d'analyse SWOT Dossier photos, vidéos</p>

Phase 3. Orientations stratégiques et plan d'actions						
Étape 3.1	<p><u>Choix des orientations stratégiques, objectifs et plan d'actions participatif</u></p> <p>Atelier : Elaboration des choix stratégiques/plan d'actions</p>	Prise de contacts, sélection et invitation des participants candidats acteurs	Travail d'expert (notamment consultation et analyse du Plan de gestion) Consultation avec d'autres acteurs Remise et exploitation d'un test d'évaluation Concertation lors de l'atelier et détermination des choix stratégiques	Expert + assistant, cadres PNC, Organismes publics (DGF, Conservations des forêts, DSA, APC), représentants des populations résidentes du site Universitaires, associations écologiques	<p>1°/ Moyens humains : Expert + assistant</p> <p>2°/ Moyens d'animation : ordinateurs, clés USB, appareils de projection (data show), papier, crayons marqueurs, tableau</p> <p>4°/ Moyens de communication : appareils d'enregistrement, de photographie, téléphone...</p> <p>5°/ 1 Salle de réunion</p>	<p>Lettres d'invitation</p> <p>Listes des participants</p> <p>Documents power points,</p> <p>Compte rendu atelier</p> <p>Test (questionnaire) et grille d'évaluation</p> <p>Dossier photos, vidéos</p>
Phase 4.	Diagnostic partagé (thème : sur fréquentation) : identification et partage des visions et attentes des acteurs, et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques					
Étape 4.1	<p><u>Diagnostic « expert » - biblio, capitalisation, etc. (thème : surfréquentation)</u></p> <p>Révision bibliographique + Sondage- enquête rapide (risques et enjeux environnementaux, sociaux et économiques)</p>	Travail d'expert et d'analyste Recherches bibliographique et documentaire Recueil d'informations complémentaires Contacts directs et discussions libres	Documents fichiers statistiques et cartographiques Documents de projets Enquêtes rapides (sondages) Visites du site	Différents responsables et agents techniques de la DGF, du PNC, des élus et cadres des APC, de la DSA, de la Conservation des forêts, des administrations techniques au niveau wilaya Associations de protection de l'environnement, Groupements de producteurs Acteurs opérateurs	<p>1°/ Moyens humains : Expert + assistant (pour enquête et sondage)</p> <p>2°/ Moyens de déplacements dans les différents zones et sites pour enquêtes : Un véhicule tout terrain, bons d'essence</p> <p>3°/ Moyens de communication : appareils d'enregistrement, de photographie, téléphone...</p>	<p>Listes références bibliographiques et documentation consultée</p> <p>Liste des contacts</p> <p>Rapport diagnostic « expert »</p> <p>Dossier photos</p>
Étape 4.2	<p><u>Planification de la participation des acteurs</u></p> <p>Contacts/entretiens et sélection des acteurs intéressés.</p>	Prise de contacts, sélection de candidats acteurs	Contacts directs, Fichiers producteurs et associations Cartographie d'acteurs	Organismes publics (DGF, Conservations des forêts, DSA, APC, associations, universitaires, experts, comités de villages.....)	<p>1°/ Moyens humains : Expert + assistant</p> <p>2°/ Moyens de déplacements dans les différents zones et sites Un véhicule tout terrain, bons d'essence,</p> <p>3°/ Moyens de</p>	<p>Procès-verbaux de réunions</p> <p>Compte rendus d'entretiens</p> <p>Liste des acteurs identifiés</p> <p>Dossier photos, vidéos</p>

						communication : ordinateurs, clés USB, appareils d'enregistrement, de photographie, téléphone...	
Étape 4.3	<u>Diagnostic participatif (thème : surfréquentation)</u> Un atelier « Risques, menaces et opportunités » liées à la sur fréquentation dans le parc et sa zone périphérique ».	Animation de groupes	Technique d'animation de groupe	Différents responsables et agents techniques de la DGF, du PNC, des APC, de la DSA, de la Conservation des forêts, associations et groupements de producteurs		1°/ Moyens humains : Expert 2°/ Moyens d'animation d'atelier : appareils de projection (data show), papier, crayons marqueurs, tableau 3°/ Moyens de communication : ordinateurs, clés USB, Appareils d'enregistrement, de photographie, téléphone 4°/ 1 Salle de réunion	Lettres d'invitation Liste des participants Documents power points, Compte rendu atelier Grille d'analyse SWOT Dossier photos, vidéos
Phase 5. Proposition d'actions pour réguler la sur fréquentation							
Étape 5.1	<u>Propositions d'actions</u> Utiliser les actions prévues dans le plan de gestion et les résultats du diagnostic sur le thème de la sur fréquentation et proposer d'un plan d'action	Travail d'expert avec consultation d'acteurs	Techniques d'analyse et de diagnostic participatifs	Expert Autres acteurs : différents responsables et agents techniques de la DGF, du PNC, des APC, de la DSA, de la Conservation des forêts, associations et groupements de producteurs Hôteliers		1°/ Moyens humains : Expert 2°/ Moyens d'animation d'atelier : ordinateurs, clés USB, appareils de projection (data show), papier, crayons marqueurs, tableau 3°/ Moyens de communication : appareils d'enregistrement, de photographie, téléphone..... 4°/ 1 Salle de réunion	Lettres d'invitation Listes des participants Documents power points Compte rendu atelier Grille d'analyse SWOT Rapport plan d'action Dossier Photos
Phase 6. Synergie avec composante 2							
Étape 6.1	<u>Réunion de coordination avec la composante 2</u> Analyse des informations et ciblage des biens et services potentiels identifiés	Réunion de coordination Recueil d'informations complémentaires Contacts directs et discussions libres	Technique de brainstorming	Expert et assistant de la composante 2 Différents responsables et agents techniques de la DGF, du PNC, des APC, de la DSA, de la Conservation des forêts, associations		1°/ Moyens humains : Expert 2°/ Moyens d'animation d'atelier ordinateurs, clés USB, appareils de projection (data show), papier, crayons marqueurs, tableau 3°/ Moyens de communication : appareils	Liste des participants Compte rendu atelier Dossier Photos Document identifiant les biens et services d'intérêt/à valoriser

	dans la composante 2.				d'enregistrement, de photographie, 4°/ 1 Salle de réunion	
Phase 7. Valorisation participative des biens et services						
Étape 7.1	<p><u>Impulser des idées de projets à mettre en œuvre dans le cadre des PPDR.</u></p> <p><u>Un atelier de réflexion</u> en vue d'identifier et de valoriser les biens et services (éventuellement, si l'information est disponible, les B&S identifiés dans la composante 2 pourront être utilisés).</p>	Animation de focus groups Brainstorming	Technique d'animation de groupe	Différents responsables et agents techniques de la DGF, du PNC, des APC, de la DSA, de la Conservation des forêts, agents techniques chercheurs et universitaires associations et groupements de producteurs Acteurs opérateurs au niveau du site (commerçants, hôteliers...)	<p>1°/ Moyens humains : Expert</p> <p>2°/ Moyens d'animation d'atelier : ordinateurs, clés USB, appareils de projection (data show), papier, crayons marqueurs, tableau</p> <p>3°/ Moyens de communication : appareils d'enregistrement, de photographie, téléphone.....</p> <p>4°/ 1 Salle de réunion</p>	<p>Lettres d'invitation</p> <p>Listes des participants</p> <p>Documents power points,</p> <p>Compte rendu atelier</p> <p>Rapport Atelier participatif</p> <p>Valorisation des biens et services forestiers du parc</p> <p>Dossier photos, vidéos</p>

8. Calendrier provisoire

	2013		2014												2015												
	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
Phase préliminaire (Phase 0). Capitalisation sur l'approche participative, conception et rédaction de la note méthodologique																											
Phase 1 Proposition de mise en place de la « structure » de gouvernance																											
Etape 1.1 Prise de contacts, cartographie d'acteurs, sélection de candidats acteurs (travail collégial expert + parc Chréa + DGF éventuellement)																											
Etape 1.2 Journée d'étude et de sensibilisation sur la gouvernance et approche participative (avec la participation du Conseil d'orientation)																											

	2013		2014												2015												
	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
Phase 2. Diagnostic territorial partagé																											
Étape 2.1 Diagnostic « expert » Révision bibliographique; Identification des ressources et des enjeux du territoire; analyse par l'expert des PPDR, plan de gestion, PV du conseil d'orientation																											
Étape 2.2 Diagnostic participatif Un atelier « Menaces et opportunités » (dans le parc et sa zone périphérique) Identification des ressources et des enjeux du territoire (environnementaux, sociaux et économiques) ; Entretiens directs																											

	2013		2014												2015												
	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
Phase3. Orientations stratégiques et plan d'actions																											
Étape 3.1. Elaboration des choix stratégiques/plan d'actions + Test d'évaluation																											
Phase 4. Diagnostic partagé (thème : sur fréquentation)																											
Étape 4.1 Révision bibliographique + Sondage- enquête rapide																											
Étape 4.2 Planification : Contacts/entretiens et sélection des acteurs intéressés.																											
Étape 4.3 Diagnostic participatif <u>Un atelier</u> <u>« Risques, menaces et opportunités »</u> liées à la sur fréquentation dans le parc et sa zone																											

	2013		2014												2015												
	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
Étape 7.1 Atelier de réflexion en vue d'identifier et de valoriser les biens et services (si l'information est disponible, les B&S identifiés dans la composante 2 pourront être utilisés). Valorisation des plantes aromatiques et médicinales (+champignons, lichen, jujubier, mûrier sauvage, grenades...), produits de terroir, services écotourisme et fourniture en eau																											
Réunions instance gouvernance				X	X		X		X			X		X		X		X		X		X		X		X	
Rapport à mi parcours																											
Rapport de synthèse																											
Présentation et validation des résultats au CP et CC																											
Résultats PO																											

9. Moyens nécessaires (humains, logistiques, etc.) pour l'exécution de la démarche participative

Phases et étapes de la démarche	Moyens nécessaires (humains, logistiques, techniques...)
Phase 0	Références bibliographiques, bases de données informatiques, experts, cadres techniques Salles de réunion Moyens d'animation et de communication : appareils de projection (data show, rétroprojecteur), papier, crayons marqueurs, tableau
Phase 1	
Étape 1.1	1°/ Moyens humains : Expert + assistant 2°/ Moyens de déplacements dans les différents zones et sites : Un véhicule tout terrain, bons d'essence, 3°/ Moyens de communication : appareils d'enregistrement, de photographie, caméscope
Étape 1.2	1°/ Moyens humains : Expert + assistant 2°/ Moyens de déplacements : Un véhicule tout terrain, bons d'essence 3°/ Moyens de formation : appareils de projection (data show, rétroprojecteur, papier, crayons marqueurs, tableau 4°/ Moyens de communication : appareils d'enregistrement, de photographie, caméscope, téléphone..... 5°/ 1 Salle de réunion
Phase 2	
Étape 2.1	1°/ Moyens humains : Expert + assistant (pour enquête) 2°/ Moyens de déplacements dans les différents zones et sites pour enquêtes : Un véhicule tout terrain, bons d'essence 3°/ Moyens de communication : appareils d'enregistrement, de photographie, caméscope Appareils de projection (data show, rétroprojecteur), papier, crayons marqueurs, tableau
Étape 2.2	1°/ Moyens humains : Expert 2°/ Moyens d'animation d'atelier : appareils de projection (data show, rétroprojecteur), papier, crayons marqueurs, tableau 4°/ Moyens de communication : appareils d'enregistrement, de photographie, caméscope, téléphone..... 5°/ 1 Salle de réunion
Phase 3	
Étape 3.1	1°/ Moyens humains : Expert 2°/ Moyens d'animation : appareils de projection (data show, rétroprojecteur), papier, crayons marqueurs, tableau 4°/ Moyens de communication : appareils d'enregistrement, de photographie, caméscope, téléphone..... 5°/ 1 Salle de réunion
Phase 4	
Étape 4.1	1°/ Moyens humains : Expert + assistant (pour enquête et sondage) 2°/ Moyens de déplacements dans les différents zones et sites pour enquêtes : Un véhicule tout terrain, bons d'essence 3°/ Moyens de communication : appareils d'enregistrement, de photographie, caméscope, téléphone.....
Étape 4.2	1°/ Moyens humains : Expert + assistant 2°/ Moyens de déplacements dans les différents zones et sites : Un véhicule tout terrain, bons d'essence,

	3°/ Moyens de communication : appareils d'enregistrement, de photographie, caméscope, téléphone.....
Étape 4.3	1°/ Moyens humains : Expert 2°/ Moyens d'animation d'atelier : appareils de projection (data show, rétroprojecteur), papier, crayons marqueurs, tableau 4°/ Moyens de communication : appareils d'enregistrement, de photographie, caméscope, téléphone..... 5°/ 1 Salle de réunion
Phase 5	
Étape 5.1	1°/ Moyens humains : Expert 2°/ Moyens d'animation d'ateliers : appareils de projection (data show, rétroprojecteur), papier, crayons marqueurs, tableau 4°/ Moyens de communication : appareils d'enregistrement, de photographie, caméscope, téléphone..... 5°/ 1 Salle de réunion
Phase 6	
Étape 6.1	1°/ Moyens humains : Expert 2°/ Moyens d'animation d'ateliers : appareils de projection (data show, rétroprojecteur), papier, crayons marqueurs, tableau 4°/ Moyens de communication : appareils d'enregistrement, de photographie, caméscope 5°/ 1 Salle de réunion
Phase 7	
Étape 7.1	1°/ Moyens humains : Expert 2°/ Moyens d'animation d'ateliers : appareils de projection (data show, rétroprojecteur), papier, crayons marqueurs, tableau 4°/ Moyens de communication : appareils d'enregistrement, de photographie, caméscope, téléphone..... 5°/ 1 Salle de réunion

10. Facteurs de risque d'échec de la démarche et moyens d'y faire face

Risques envisagés a priori	Mesures prévues pour faire face aux risques envisagés
Difficultés en de déplacements et d'accès aux zones difficiles du site du parc : problème de disponibilité de véhicule tout terrain	Nécessité absolue de disposer d'un véhicule tout terrain tout le long du projet : à prévoir et à planifier en avance avec l'administration forestière et le parc
<p>Le risque d'une faible implication des acteurs locaux (agriculteurs organisés ou non, habitants des agglomérations, visiteurs, touristes..) dans la démarche du projet</p> <p>Le risque de faible implication des membres des CARC dans une démarche de gestion participative concernant des ressources naturelles forestières du PNC, qui peut ne pas les intéresser, parce que loin de leurs objectifs et de leurs besoins identifiés dans leurs projets respectifs.</p>	Campagnes de sensibilisation et contacts directs
Le risque d'une faible participation des populations et de leurs représentants	Campagnes de sensibilisation et contacts directs - Démonstration sur les risques de dégradation du site et des conséquences sur la vie des populations locales sur site
L'augmentation de la menace due à la sur fréquentation du site par les populations des visiteurs et des touristes	Contacts directs, campagnes de sensibilisation, sondage
Absences de personnes ou d'acteurs institutionnels aux ateliers et rencontres organisés, d'où le risque de perte de temps et de duplication des ateliers et des rencontres	Contacts directs, campagnes de sensibilisation
Faible intérêt affiché par certains acteurs (notamment administratifs) pour le thème et la démarche du projet	Contacts directs, campagnes de sensibilisation